

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 4 juillet 2023**

Délibération n° 2023 – 04/07/2023 – 1

*Verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16  Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Total : 25	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b> <b>Suffrages exprimés : 25</b> <b>Pour : 25</b> <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023.**

Dijon, le 5 juillet 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 23 mai 2023*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Verbatim du Conseil d'Administration du 23 mai 2023

### **Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,  
Madame Natalie JOUBERT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),  
Madame Alexandra LAURENT,  
Monsieur Luis LE MOYNE,  
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Fabrice HERVÉ),  
Monsieur Vincent THOMAS.

### **Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,  
Madame Peggy CÉNAC,  
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,  
Madame Marie-Geneviève GERRER (présente jusqu'à 15h30 puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),  
Madame Elsa LANG-RIPERT (présente jusqu'à 16h45 puis procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN).

#### Membre absent

Monsieur Lionel CROGNIER.

### **Collège des personnels BIATSS**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Éric DAUBIGNEY,  
Madame Virginie KILANI (présente jusqu'à 16h puis procuration à Madame Clara PRIVÉ),  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

#### Membre excusé

Monsieur Cédric CLERC.

#### Membres absents

Monsieur David COUSSON,  
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

### **Collège des usagers**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,  
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Laura GUYONNET),  
Monsieur Charles FORJOT,  
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),  
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Laura GUYONNET),  
Madame Ninon VEILLÉ (procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF).

### **Personnalités extérieures**

#### Membres présents ou représentés

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur VINCENT THOMAS) ,

#### Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,  
Monsieur Denis HAMEAU,  
Monsieur Brice LÉTHIER,  
Madame Laëtitia MARTINEZ,  
Monsieur Yang SONG.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,  
Chancelière de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

### **Invités**

Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage  
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,  
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,  
Madame Valérie LORENTZ, Directrice des ressources humaines,  
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,  
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,  
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

## Ordre du jour :

I - Informations du Président .....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	6
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 26 avril 2023.....	6
III - Questions statutaires – Avis sur le renouvellement du directeur du service commun de formations continue et par alternance (SEFCA).....	7
IV - Questions financières – Admissions en non-valeur et remise gracieuse.....	10
V - Question relative au pôle patrimoine – Surélévation de l'aile IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande pour la pharmaco-imagerie.....	10
VI - Questions relatives aux ressources humaines.....	16
1. Projet d'action sociale pour l'année 2023.....	16
2. Évolution des horaires des bibliothèques universitaires Droit-Lettres et Le Cortex pour 2023-2024.....	17
3. Projet de création d'un service de vie étudiante.....	21
4. Additif à la campagne d'emploi 2023 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.....	25
5. Additif aux primes de charges administratives d'intérêt général pour l'année universitaire 2021-2022.....	26
VII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 2 mai 2023.....	27
1. Travaux de la commission de la vie étudiante du 3 avril 2023	
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 3 avril 2023	
1.1. Nouvelle accréditation à compter de la rentrée 2023 – Diplôme d'Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux (ESIREM) :	
- Fiche filière de la 1 <sup>ère</sup> année du cycle ingénieur, spécialités : matériaux ; électronique et systèmes numériques ; informatique et réseaux ; robotique	
- Règlement des études	
1.2. Offre de formation 2023-2024 :	
Réouverture du parcours : Master 2 - Domaine : Sciences Humaines et Sociales - Mention : Psychologie parcours Psychologie du sport et optimisation de la performance (en formation initiale et en alternance)	
VIII - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 4 mai 2023.....	38
Demandes de subventions	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	40
IX - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	40
X - Compte rendu des conventions hors subvention.....	40
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	40

# VERBATIM

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 23 MAI 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

### I - Informations du Président

**Le Président.-** Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par quelques informations rapides qui concernent l'établissement d'une manière générale .

La première information, c'est la fin de l'occupation de l'amphi Eicher au pôle AAFE, après à peu près deux mois d'occupation. Il y a eu plusieurs rencontres avec l'intersyndicale étudiante pendant cette période-là. Globalement, ça s'est bien passé puisqu'on avait échangé, on avait parlé des questions de blocage, de sécurité pour les personnes ou de dégradation des locaux. Il n'y a eu aucun débordement pendant cette période, sauf à la fin, le dernier soir où on a eu à regretter une effraction qui a été commise dans la nuit de vendredi à samedi soir, il y a 10 jours maintenant, à la suite de laquelle on a constaté la disparition de trois ordinateurs portables et d'une barre son, qui était flambant neufs. Évidemment, nous avons porté plainte. La police est venue relever les empreintes, l'identité judiciaire est venue. On poursuivra, c'est une évidence. C'est un peu regrettable parce que jusqu'à ce moment, tout s'était très bien passé et l'association de ce malheureux incident avec la fin de l'occupation de l'amphi Eicher ternit un petit peu ce bilan globalement positif.

Autre point d'information qui n'a rien à voir, le HCERES finit aujourd'hui ses entretiens avec l'ensemble des composantes, responsables pédagogiques concernés. On a ouvert le bal ce matin, si vous permettez l'expression, par un entretien avec l'ensemble du comité et un certain nombre de vice-présidents et de vice-présidentes et de personnels de l'université. Je pense à Muriel Henry, PFVU, pôle pilotage, etc., pour répondre au projet de rapport qui nous a été transmis par le HCERES et qui comprenait un certain nombre d'interrogations. Certaines interrogations relevaient du pur fait, c'est-à-dire qu'il y avait des éléments qui manifestement avaient échappé à la sagacité des experts, il y en avait certaines qui tenaient à la stratégie de l'établissement. Ça a été le moyen de le préciser évidemment, et puis d'autres qui étaient liées, notamment à l'évolution de la politique de site sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Le HCERES disant globalement « dans le projet que vous avez envoyé en 2022, vous ne nous avez pas dit ce que vous alliez faire dans l'EPE ». Forcément, et pour cause, donc on leur a bien expliqué où on en était, parce qu'on travaille justement au projet. Donc on a quand même précisé un peu les choses, on a dit ce sur quoi on travaillait, mais qu'évidemment, le calendrier qui est celui de l'EPE nécessite, avec les partenaires,

de discuter d'un projet commun et dans ce projet commun, il y a la formation, il y a la recherche, il y a la vie étudiante, mais j'en dirai un petit mot tout à l'heure.

**Mme Lang-Ripert.**- Juste un petit mot, j'ai essayé de le lire de manière la plus objective possible, ce rapport. J'ai trouvé que c'était assez... violent ce n'est pas le terme, mais en tout cas, ça a été démotivant pour les collègues, ce rapport ou tout semble négatif sur la formation, ce qui est fait à l'université et je dois dire que mettre des avis réservés à des formations, à des collègues qui ont passé un temps infini à construire ces formations, parce qu'il n'y a pas de CPER, c'est l'argument, c'est le seul argument pour réserver dans ma composante et dans d'autres. Ça laisse un peu perplexe et ce n'est pas facile derrière de récupérer les équipes en disant : « Allez on y va, ce n'est pas eux qui vont accréditer, ce n'est qu'un avis ». C'était particulièrement désagréable à lire, ce rapport.

**Le Président.**- On ne l'a pas dit ce matin de la sorte, mais on a quand même expliqué, par exemple, que maintenir des licences professionnelles, certaines licences professionnelles, par exemple à l'IUT, alors qu'on passe en BUT, ça pouvait se justifier s'il n'y a pas de département qui correspond à la licence pro, qui existe. Là où une licence pro a pu être intégrée dans un BUT dans un département de l'IUT, on l'a fait, mais il y a un certain nombre de licences professionnelles qu'on conserve parce que c'est un moyen d'attirer des étudiants vers le bac +3 et puis après, plus tard, vers une poursuite d'études chez nous. Donc ça correspond à un besoin. Mais ça, ça leur avait complètement échappé. Ils n'avaient pas nuancé par exemple, selon que la LP pouvait être absorbée ou pas dans un BUT. Voilà typiquement le genre de choses, donc il y a eu des avis réservés là-dessus. Ça tient à la stratégie de l'établissement justement, c'est ce qu'on leur a expliqué ce matin.

Autre chose, on a vu des avis réservés effectivement pour des motifs... Il y a une disproportion entre ce qui peut être éventuellement reproché et l'avis qui est émis. Enfin, ce n'est pas parce qu'on a oublié de fermer la porte qu'il faut aller en prison. Je partage ton sentiment et le sentiment des équipes, y a une disproportion entre ce qui peut être reproché et objectivement reproché. Par exemple, s'il n'y a pas de conseil de perfectionnement, oui ce n'est pas conforme. Mais de là à émettre un avis réservé à la reconduction d'une formation qui marche très bien... Parce que je rappelle que les conseils de perfectionnement à l'échelle de l'histoire universitaire de la France, c'est quelque chose d'assez récent. Ça n'a pas empêché la France de briller d'un point de vue universitaire. Donc je veux bien qu'on mette en place des process et que ça améliore les choses, mais ce n'est pas parce qu'ils n'existent pas que la formation doit faire l'objet d'un avis réservé, il peut y avoir des points d'attention. Donc, il y a pas mal de choses comme ça effectivement, et des discussions aussi avec le comité sur certains masters qui brillent à l'international mais qui ont un avis défavorable alors qu'ils sont attractifs, qui forment des jeunes qui trouvent du travail et que ça nous permet dans FORTHEM, d'être un interlocuteur tout à fait intéressant pour l'art et la culture. Donc, des choses un peu surprenantes, on a essayé de rectifier.

Même chose, on nous a reproché de pas faire d'évaluation et de pas pister l'insertion professionnelle de nos étudiants. Alors, ça tombait bien, on avait le service pilotage qui s'en occupe toute l'année et qui le fait à 30 mois.

Donc ça a été l'occasion de rectifier un certain nombre d'erreurs. J'espère qu'on a été entendu. Il faut le souhaiter parce que franchement, un certain nombre de choses qui ont été soulevées étaient tout à fait normales, légitimes, il n'y a pas à

dire, mais d'autres étaient effectivement très surprenantes, et notamment la disproportion entre le manquement constaté et l'avis émis, disproportion qui, à mon avis, ne se justifie pas.

Autres éléments d'information.

On a accueilli une délégation d'Agder dans le cadre des échanges qui se multiplient, il y a eu de très bons contacts avec STAPS, Santé et également Lettres, me semble-t-il et les linguistes. La prochaine réunion dans le cadre de FORTHEM va se dérouler à Jyväskylä en Finlande et là c'est la réunion de l'ensemble des présidents des neuf universités, dans 15 jours, pour poursuivre la construction de cette alliance universitaire européenne.

Nous avons rencontré les recteurs lors du dialogue de performance où on a pu leur exposer l'évolution de la formation, de la recherche, qu'on envisageait, également commencer à parler moyens pour accompagner cette évolution. On a été tout à fait entendus, je crois. En tout cas le dialogue a été de très bonne qualité. Donc on poursuit. Je vous rappelle que le dialogue de performance remplace le DSG, le dialogue stratégique et de gestion et que, en principe, l'enjeu budgétaire est plus important dans le cadre du dialogue de performance que dans le cadre du dialogue de DSG qui s'était avéré assez décevant parce que finalement les enjeux c'était 100 000, 200 000 € pour 3 projets, 100 000 ou 200 000 € pour chacun des projets. Quand on a un budget global de 260 millions d'euros, ça ne paraît pas très stratégique en réalité pour l'établissement. Donc là, il semblerait que les marges soient plus importantes dans le domaine budgétaire.

On a pu également, avec le directeur de cabinet, Cyril Gomet, rencontrer le président du groupement d'intérêt public vigne et vin, Jean-Yves Bizot, qui est un viticulteur de Vosne-Romanée, avec lequel on a parlé de l'avenir du GIP et de l'avenir des relations scientifiques entre les laboratoires qui s'intéressent à la vigne et au vin de l'université de Bourgogne et les professions de la vigne et du vin en Bourgogne. La question principale qui se posait était de savoir si le GIP arrivant à son terme l'année prochaine, je crois qu'il a 10 ans l'année prochaine et il a été constitué pour 10 ans, est-ce qu'il fallait le reconduire sous une autre forme, sous une forme d'association ou autre chose ? De manière un peu consensuelle à vrai dire, on n'a pas trouvé d'arguments en faveur d'une évolution du statut dans la mesure où le GIP réalise son objet de manière tout à fait correcte. Ça se passe bien, les projets sont là, l'activité est là, il n'y a pas de problème de budget. Tout est maîtrisé et ça rend service dans l'interfaçage, on va dire, entre le monde socio-économique de la vigne et du vin et puis l'université de Bourgogne. Pour ma part, j'avais une position qui était de dire « il n'y a peut-être pas de raison de faire évoluer quelque chose qui fonctionne ». On ne change pas une équipe qui gagne. Il y avait un deuxième sujet qui était là, plus scientifique, moins institutionnel et qui concernait la capacité de l'université et du monde socio-économique de la vigne et du vin de se rapprocher pour lancer un programme de recherche relativement ambitieux dans le domaine de l'oxydation des vins blancs, où il y a très peu de recherches au plan mondial, manifestement. Je n'ai aucune autorité pour l'affirmer de manière aussi péremptoire, mais c'est ce que les spécialistes du domaine m'ont assuré et il ne serait pas dépourvu d'intérêt pour la profession des vins de Bourgogne de financer un programme de recherche via des financements de thèses, via du financement, pourquoi pas d'équipements, etc., de post-doc aussi, dans ce domaine-là pour travailler et puis pour obtenir, pourquoi pas, des dépôts de brevets qui pourraient évidemment profiter en retour aux financeurs.

On a fait le lien avec un autre point qui est la Fondation, qui est une autre information. Nous avons, je crois, enfin trouvé les deux nouveaux personnels, enfin, une nouvelle et une ancienne, deux femmes, pour se charger de de la Fondation. On leur a envoyé le courrier d'acceptation de leur candidature aujourd'hui et elles vont pouvoir se mettre au travail, je l'espère, à partir de septembre prochain pour lancer des projets, des actions de dons, des actions de mécénat mais également des actions dans le domaine de la recherche via la constitution de chaires en lien avec le monde socio-économique. On peut les appeler les chaires d'entreprise, les chaires universitaires, les chaires industrielles, peu importe, mais le format de la chaire dans la Fondation serait tout à fait adapté à ce dont je parlais à l'instant, qui est un travail financé par les professions de la vigne et du vin dans le domaine de l'oxydation des vins blancs et qui nous permettrait, nous, de valoriser aussi nos chercheurs, nos doctorants et nos futurs doctorants.

Encore une ou deux informations. Les séminaires de gouvernance sur les DOM ont commencé . Evidemment il est trop tôt pour dire ce qu'il en est. On a eu le premier retour de la part de l'ensemble des composantes et des laboratoires. On a fait un premier tour sur les financements, les RH notamment, à la fois pour les BIATSS et pour les enseignants et les enseignants-chercheurs. Un deuxième tour de DOM va avoir lieu en présentiel et puis les séminaires finaux définitifs de gouvernance auront lieu fin juin, début juillet.

En ce qui concerne la politique régionale et l'EPE, lors de la dernière réunion du CA, je vous annonçais le déplacement du SGPI Bruno Bonnell en Bourgogne et effectivement il est venu à Chalon pour que lui soit présenté le consortium autour du contrôle non destructif qui se crée avec le Grand Chalon, avec l'université de Bourgogne, avec le CNAM, avec l'ENSAM, avec les entreprises qui sont rattachées au consortium Nuclear Valley. On a été accueillis chez Framatome à Chalon et ça a été l'occasion d'échanger sur les PIA et Bruno Bonnell m'a assuré qu'il s'était entendu avec la ministre, que tout allait bien. Bref, ses propos ont été extrêmement rassurants, ils ont été démentis 24 h après par des informations officielles émanant du ministère. Donc on ne sait plus à quoi s'en tenir. En tout cas l'un de ses propos, était de dire que sous huitaine ou quinzaine, on aurait une réponse officielle signée de la ministre et de lui-même, on l'attend toujours. On est le 23 mai, c'était le 7 mai, donc y a 15 jours et donc hier nous étions au ministère avec Emmanuelle Pucéat pour présenter le projet d'EPE dont on a beaucoup parlé, pour lancer un début de navette sur les statuts et puis parler du projet en matière de formation, en matière de recherche, en matière de vie étudiante, etc. Et le conseiller de la politique territoriale de la ministre, qui était là avec la DGESIP nous a dit « ça y est, c'est fait pour les PIA, vous allez bientôt avoir un courrier officiel ». Donc en fait, on nous dit ça depuis le 24 février, je vous le rappelle, ça fait trois mois. Le 24 février, c'est le jour où nous avons rendu la convention d'association de partenariats entre la future COMUE expérimentale et le futur EPE et on nous a dit quelques jours après, « c'est bon, la ministre a validé, on va bientôt débloquer les PIA ». Ensuite on nous a dit « non finalement il va falloir que vous montiez au ministère, on va vous donner une date bientôt » et la date a été fixée le 24 avril, c'est-à-dire deux mois après la restitution de la convention et là, depuis le 24 avril on nous dit, « ne vous en faites pas, dans 8, 10 jours, c'est bon, vous allez avoir le courrier sur les PIA ». J'ai quand même averti hier le conseiller de la ministre, qu'on a pas mal parlé avec les gens qui sont dans les graduate schools, qui sont dans les PIA qui sont bloqués, il y a une lassitude liée à cette attente et certains chercheurs commencent à se redéployer sur d'autres projets parce que ça a suffisamment duré. Il m'a dit que ça allait venir très vite. On est le 23

mai, peut-être que ça viendra d'ici la fin de la semaine. On n'est pas à l'abri d'une bonne surprise.

En tout cas en ce qui concerne l'EPE nous continuons à échanger avec l'ensemble des partenaires. Vous savez que sur les statuts c'est le conseil d'administration qui statuera. À l'issue des groupes de travail qui ont eu lieu avec les établissements, nous avons ouvert des groupes de travail aux membres du conseil d'administration. Un certain nombre d'entre vous sont venus, y a eu des échanges informels de travail, des sessions de travail. On a abouti à un résultat qui ressemble beaucoup à ce qu'est l'uB aujourd'hui, c'est à dire qu'on n'a pas été très expérimental sur l'aspect gouvernance. En revanche, sur l'aspect intégration des établissements associés, des établissements-composantes, c'est plutôt plus ambitieux que ce qui existe. Par exemple, tous les établissements acceptent de signer leurs publications, pour les chercheurs établis sur les campus bourguignons, d'utiliser la signature de l'EPE en plus de la signature de leur propre établissement. Donc ça va nous permettre d'accroître notre potentiel de signature. De même, ils ont accepté que leurs étudiants aient une inscription secondaire dans l'EPE, ce qui leur permettra d'accéder, si c'est les établissements-composantes, ils accéderont complètement et quasiment gratuitement, alors le terme est mal choisi, mais aux conditions tout à fait classiques, aux services de l'université. Pour les établissements associés, là c'est différent, ça fera l'objet d'une convention spécifique prévoyant une participation financière des établissements associés. Ce sont quelques exemples. Globalement, l'équilibre dans la composition du conseil d'administration tel qu'il existe aujourd'hui change très peu, les collèges électoraux passent de 6 sièges à 7 sièges pour tenir compte de la venue des nouveaux. Et puis pour le reste, les compétences etc., il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à ce qui existe dans le cadre de l'uB telle qu'elle existe aujourd'hui. Voilà à peu près les dernières nouvelles. Hier soir - la réunion avait lieu en fin d'après-midi à Paris -, on a parlé un peu calendrier donc moi j'ai dit que l'idéal serait de faire coïncider la création de l'EPE en même temps que le calendrier du contrat de site avec l'État puisque le contrat de site avec l'État prend fin, fin 2023 donc ça serait bien de faire coïncider les nouveaux projets et les nouveaux contrats avec le nouvel établissement. On m'a dit « il faut que les services fassent l'analyse des statuts, après, il faut que le CNESER se réunisse, vote et qu'ensuite le décret soit publié ». Donc quelle est la version optimiste ? Alors ils disent « pour décembre 2023, ça risque d'être un peu juste, mais peut-être janvier, février ». Mais ce ne sont que des mots et je pense qu'il y a des contraintes qui vont faire qu'il n'est pas certain que ce calendrier soit respecté, même si de notre côté, du côté des établissements, on va faire en sorte que l'on puisse placer le ministère en position de respecter ce calendrier. Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur ces points.

Du point de vue de la COMUE UBFC, le président Dominique Grevey quitte ses fonctions le 31 mai. Hier, j'ai interrogé le ministère pour savoir s'il allait y avoir un administrateur provisoire. Luc Johann était présent à la réunion, il a été administrateur provisoire pendant deux ans de la COMUE, donc je l'ai interrogé, il m'a dit qu'il ne savait pas. Manifestement il ne pouvait pas me répondre. Le 31 mai, c'est la semaine prochaine et nous n'avons pas d'informations sur ce point-là. Est-ce qu'il va falloir provoquer une élection au sein d'UBFC d'un président qui va assurer l'intérim jusqu'à la fin de la COMUE telle qu'elle existe aujourd'hui puisqu'elle est vouée à devenir une COMUE expérimentale ? Je ne sais pas, je vous vois sourire. Alors faut-il en en sourire ou en pleurer ? Je ne sais pas.



**M. Le Moyne.-** La Bourgogne-Franche-Comté est toujours en France, rassurez-moi ?

**Le Président.-** Alors je vais répondre indirectement. Lorsque le ministère a rendu public, par le biais de son service de communication, les résultats du PIA ASDESR dont nous avons été lauréats - vous vous souvenez, on a une enveloppe pour STRADA, de 3,1 millions pour créer un service projets européens et renforcer la formation tout au long de la vie -, il y a eu un communiqué de presse de 20 pages à peu près dans lequel, d'abord, STRADA a été oublié. Je ne sais pas si c'était fait exprès, mais enfin c'était assez curieux. Il était mentionné dans le corps du texte, mais dans l'annexe qui recensait tous les lauréats, et qui résumait en 3-4 lignes le contenu des projets retenus, là, on avait disparu de l'annexe. Donc j'ai envoyé un mail. Et, dans la carte de France qui était reproduite dans le document, Dijon était à la place de Besançon sur la carte régionale, Besançon était à Belfort. Et le découpage antérieur à la fusion - c'est vrai que ça ne fait pas tout à fait 10 ans maintenant, mais pas loin - reprenait encore la Bourgogne et la Franche-Comté. Donc voilà, peut-on en sourire ? Et l'autre jour, lorsqu'on était au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vous savez il faut montrer patte blanche, et le nom qui était en face du président de l'Université de Bourgogne, c'était Alain Bonnin. Mais ça ne fait que 3 ans finalement que mon mandat a commencé, donc je peux comprendre. Donc est-ce que ça répond à ta question, Luis ? Je n'en sais rien, mais c'est peut-être ça la France, après tout.

Oui, Clara.

**Mme Privé.-** Je vais être un petit peu cynique. Est-ce que cette démission et ce non remplacement ne va pas repousser la lettre sur les PIA que nous devons recevoir cette semaine ?

**Le Président.-** Alors là, les liens entre les événements entre eux, je ne peux plus les faire, je n'ose plus parce qu'à chaque fois qu'on pense quelque chose, c'est le contraire qui se produit, et vice-versa.

Je ne sais pas. J'arrête là mais sincèrement, c'est un peu surprenant. Mais je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui que ce que je sais et je sais peu finalement.

## **Point A : Points soumis à discussion**

### **II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 26 avril 2023**

**Le Président.-** Je vous propose, si vous n'avez pas d'autre observation, question, de passer aux points soumis à discussion avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 26 avril 2023. Je ne sais pas si vous avez des observations, si vous avez eu le temps ou le courage de tout relire. Je vous propose donc d'approuver ce verbatim. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

**20 voix pour, 1 abstention**

### **III - Questions statutaires – Avis sur le renouvellement du directeur du service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)**

**Le Président.-** Nous allons pouvoir aborder maintenant le point numéro III relatif aux questions statutaires. Il nous est demandé d'émettre un avis sur le renouvellement du directeur du service commun de formations continue et par alternance, le SEFCA, Philippe Thomas, qui est présent ici. Je vais passer la parole à Cédric Demonceaux, vice-président en charge de la formation tout au long de la vie et de l'alternance.

**M. Demonceaux.-** Merci Monsieur le Président. Effectivement, il faut savoir que vous avez élu le directeur du SEFCA en juin 2020. Ce mandat est de trois ans. C'est la raison pour laquelle nous sommes ce jour avec vous pour présenter la demande de renouvellement de Philippe Thomas qui est notre directeur actuel du SEFCA et à cet égard, Philippe aimerait vous présenter un très rapide bilan de ses actions avant de statuer sur ce renouvellement. Donc Philippe, je t'invite à venir à nos côtés pour cinq minutes de présentation.

**M. Thomas.-** Bonjour à toutes et à tous, merci de me recevoir cet après-midi. Je vous propose un rapide bilan des trois années qui viennent de s'écouler depuis ma nomination au mois de juillet 2020, qui a fait l'objet d'ailleurs, dès mon arrivée, d'un rapport d'étonnement pour lequel j'ai, à l'issue, proposé un plan d'action au président de l'université et à l'ensemble de la gouvernance et la direction générale sur plusieurs axes qui ont permis d'ailleurs d'amplifier l'action du service, notamment sur cinq orientations, la définition précise et le rôle du service commun, son renforcement au niveau de son fonctionnement, la sécurisation de certaines procédures et notamment financières, la construction partagée du service, étant donné qu'il est un appui important pour les composantes. Et puis, à travers aussi la réforme de 2018 puisque nous avons une réforme qui était votée juste avant pour pouvoir établir donc une trajectoire. Donc un certain nombre d'actions ont pu être faites, notamment le positionnement de certains postes avec des délégations de responsabilité, l'organisation en pôles au niveau du service et également des procédures spécifiques qui ont pu être adaptées. Et je remercie d'ailleurs Monsieur le Président et l'ensemble de la gouvernance et la direction générale pour la confiance qu'ils m'ont accordée puisque les propositions que j'ai pu formuler ou préconisations ont toutes été prises en compte, notamment en matière de gestion RH, ce qui était important au regard de la situation du service il y a trois ans. Les actions aussi étaient en lien également en direction des composantes puisqu'un des objectifs du service était vraiment de venir en appui de toutes les composantes. Quelques petits exemples. Il y a eu création d'un intranet, un catalogue de « qui fait quoi » pour effectivement bien adapter l'action des agents du service en fonction des typologies des composantes voire parfois des formations en tant que telles, une meilleure stabilité des correspondants du SEFCA et grâce, comme je le disais juste avant, au traitement RH qui a pu avoir lieu au niveau du service, meilleure continuité aussi de service par la gestion des congés, etc., la création de certaines instances qu'on a pu mettre en œuvre avec Cédric, notamment conseil de gestion du SEFCA ou commissions particulières et quelques autres documents et mise à jour de procédures, d'outils mis à disposition ou encore, comme actuellement en cours, une expérimentation sur la dématérialisation des émargements.

Ce plan d'action a permis de pouvoir gérer une augmentation significative de l'activité de formation continue et surtout de l'apprentissage. A titre d'exemple, en termes de chiffre d'affaires, si l'on parle de l'impact financier, nous avons à peu près doublé le chiffre d'affaires puisqu'on est passé de 8,8 millions à un peu plus de 16 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce qui est quand même conséquent mais relatif aussi aux différents types d'actions et de la réforme que nous avons pu prendre en compte. Il y a également des recherches de financements complémentaires que le service se doit aussi d'aller chercher au-delà de l'action pure qui est liée au financement des formations. Par exemple, nous avons répondu à plusieurs appels à projets de la région Bourgogne-Franche-Comté, à peu près pour 500 000 €. Il y a des actions RITM BFC et puis, vous l'avez évoqué Président, STRADA par exemple, pour lequel nous avons contribué à peu près à 1,7 million côté FTLV sur 5 ans, qui était l'un des derniers points importants. Et puis également une trajectoire qui a été engagée sur le BI 2023 par rapport à la simplification financière puisqu'avec nos collègues du pôle finances et suite aussi à un certain nombre de travail et de demandes, de pouvoir simplifier le budget de la formation continue et de l'alternance en termes de suivi et de son exécution.

En termes de prospective et de développement, ce que je vous propose et qui fait un lien d'ailleurs avec ma proposition de renouvellement, c'est de poursuivre effectivement l'action en direction de la sécurisation du fonctionnement du SEFCA, mais pas que, puisqu'il est proposé notamment dans le DOM 2023, une évolution de cette structuration pour aller encore plus sur un marché de la formation professionnelle qui est de plus en plus concurrentiel et puis pouvoir adapter, par exemple, par la création de la quatrième activité de la formation professionnelle. On envisage de pouvoir créer, selon votre approbation, la quatrième activité qui est le bilan de compétences par exemple, ou la création d'une cellule marketing qui fait partie donc des évolutions potentielles en appui des composantes et puis aussi pour toucher un public en lien avec une stratégie qui est liée au plein emploi, c'est-à-dire toucher les actifs pour qu'ils puissent venir aussi à l'université au-delà de nos jeunes étudiants dans la poursuite de leurs études, tout ça venant compléter aujourd'hui l'offre qui existe.

Puis également, la création d'un ENT particulier. Aujourd'hui, on a des outils, mais peut-être aller encore un peu plus loin dans la fluidité de la communication des modalités de gestion avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Evidemment, poursuivre la simplification des budgets, l'optimisation de la gestion de l'apprentissage est aussi un axe très important.

On a également en cours, la réforme de la VAE. Vous savez que dans le cadre du plein emploi, c'est un axe important et tout le travail qui est conduit, notamment à travers la nouvelle offre de formation qui puisse en plus être décomposée parfois par blocs de compétences, permet d'avoir une nouvelle stratégie et avoir aussi une perspective intéressante puisque l'objectif c'est de passer dans une logique un peu à la demande et non plus au long cours et donc de mettre au cœur la promotion sociale comme étant aussi un axe de développement de la formation professionnelle.

Et puis également, on a été sollicité par exemple par la DREETS et la préfecture. Pourquoi l'université ne proposerait pas aussi des actions de préapprentissage ? Ça paraît peut-être un peu surprenant, mais on a le dispositif des UE qui peut permettre à un moment donné, pour des personnes qui n'ont pas encore de formation ou du moins d'un niveau reconnu Bac, de pouvoir accéder à des

formations du supérieur. Et pourquoi pas par l'apprentissage également. Voilà ce que je souhaitais vous présenter.

**Le Président.-** Merci. Je ne sais pas si la présentation appelle des remarques ou des questions. Luis.

**M. Le Moyne.-** Je voudrais remercier notre directeur parce que la situation du SEFCA il y a quelques années était difficile. Je constate personnellement, mais pas que à titre personnel, ce que me disent beaucoup de mes collègues c'est que ça va beaucoup mieux et je sais que c'est un chantier difficile. Donc je voudrais encourager la poursuite de cet effort, au nom de ceux qui pratiquent avec le SEFCA un peu d'activité en souhaitant, en même temps, plus de dialogue avec les directeurs de composantes, avec les collègues, mais je crois que les pistes sont intéressantes donc merci beaucoup.

**Le Président.-** Ça, c'est un point de vue des composantes on va dire. Du point de vue de la gouvernance de l'université, effectivement, la situation s'est considérablement améliorée et le fonctionnement du SEFCA ne soulève plus de difficultés comme ça a pu l'être par le passé. Donc moi je tiens aussi à m'associer aux félicitations de Luis Le Moyne, parce que le travail réalisé est à la fois un travail d'apaisement, dans un service où le management est déterminant et pas seulement un travail d'apaisement, mais un travail d'amélioration du service rendu aux usagers internes et en relation avec le monde extérieur donc oui, je crois que le bilan est tout à fait positif. Il y a encore à faire, comme toujours, de toute façon, on est dans un système d'amélioration permanente et d'adaptation aux évolutions des choses, ça fait partie de nos missions. En tout cas merci, je vous le dis tout à fait officiellement. Merci pour le travail réalisé qui a été en trois ans, je crois tout à fait remarquable.

**M. Thomas.-** Merci de votre confiance.

**Le Président.-** C'est un avis sur lequel il faut voter, donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vais proposer à Monsieur Thomas de nous laisser.  
Cédric.

**M. Demonceaux.-** Vous m'avez devancé Luis et cher Vincent, mais je tenais aussi à remercier publiquement Philippe pour toute l'action menée pendant ces trois ans. Ce n'est pas terminé. Je ne dis pas ça pour mettre un point final, enfin, je l'espère en fonction de votre approbation, mais pour vous dire à quel point les actions menées par Philippe sont importantes pour nous et primordiales aujourd'hui. Mais comme Vincent nous le dit régulièrement, le développement de nos ressources propres c'est quelque chose d'extrêmement important à l'université. On est passé comme l'a dit Philippe, de 8 à presque 16 millions d'euros cette année. Donc c'est vraiment un point important, un pilier important de l'université, donc merci, merci à titre personnel, cher Philippe pour toutes les actions que tu as menées, et que tu continueras à mener, je l'espère.

**M. Thomas.-** Merci.

**M. Hervé.-** S'il n'y a pas de remarque, question ou autre, on va passer aux voix. J'en profite aussi pour remercier les collègues du SEFCA puisqu'il y a une

direction mais pas que, par la même occasion. Il y a eu des vraies évolutions positives sur ce service support.

Donc pour passer aux voix, qui vote contre ? S'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Donc unanimité, merci.

### **21 voix pour (unanimité)**

**Le Président.-** Merci beaucoup, vraiment, et effectivement je n'ai pas souligné aussi tout le travail d'adaptation qui a été réalisé par l'ensemble des personnels de ce service. Mais je crois que si ça a bien marché, c'est aussi parce que le dialogue s'est noué et était d'excellente qualité entre Philippe Thomas et l'ensemble des personnels qui travaillent avec lui.

Nous pouvons passer au point IV sur les questions financières avec deux points, admission en non-valeur et remise gracieuse et je passe la parole à Fabrice Hervé qui présente ça au nom de Madame Lecullier, notre agent comptable.

### **IV – Questions financières – Admissions en non-valeur et remise gracieuse**

**M. Hervé.-** Merci Vincent, l'agent comptable ne peut pas être présente ce jour donc elle m'a donné des informations par email que je vais porter à votre connaissance. Sur les non-valeurs il y a une admission en non-valeur de six dossiers pour un total de 12 531,04 €, 8 542,88 € sont trois dossiers où y a eu des procédures collectives qui ont abouti à clôture pour insuffisance d'actif, donc créances définitivement éteintes, et trois autres dossiers à hauteur de 3 988,16 € qui concernent des créances irrécouvrables malgré tout l'arsenal de relance, saisie à tiers détenteur, etc. Donc ça, c'est le premier point. Un second point, demande de remise gracieuse, il y a eu un trop-perçu de traitement pour un agent de 801,22 €, L'agent sollicite une remise de 650 € avec un reste dû au 23 mai, de 388,33 €. L'agence comptable indique que ce dossier relève plutôt du service social et que les difficultés financières de l'agent ne sont pas liées au trop-perçu. Voilà donc les éléments portés à votre connaissance.

Si vous avez des questions remarques, n'hésitez pas. Parfait, on va donc adopter le point. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci beaucoup.

### **21 voix pour (unanimité)**

### **V- Question relative au pôle patrimoine – Surélévation de l'aile IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande pour la pharmaco-imagerie**

**Le Président.-** Question relative au pôle patrimoine, c'est Philippe Perrot qui va nous rejoindre à la chaire, vice-président en charge des politiques territoriales et du patrimoine.

**M. Perrot.-** Merci, Monsieur le Président, Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter le projet de surélévation de l'IRCAMAT pour la pharmaco-imagerie. C'est une opération qui fait partie de la thématique « Favoriser la recherche et l'innovation du périmètre du site BFC », dans le cadre du contrat de plan État-Région

2021-2027. Je vais vous décrire le projet dans son ensemble et Daniel Niederlander, directeur du pôle Patrimoine, va nous rejoindre dans quelques minutes et il vous parlera, lui, plutôt du volet technique de cette opération.

En préambule, je vous rappelle que cette opération était déjà programmée dans le contrat de plan État-Région précédent, dans le CPER 2015-2020 et elle, prévoyait une participation financière de l'université de Bourgogne à hauteur de 1 000 000 d'euros. Or, du fait du plan de retour à l'équilibre financier, nous avons été contraints de suspendre cette opération car nous n'étions pas en mesure d'assurer le financement de 1 000 000 d'euros. Donc, comme cette opération a été suspendue, les financements de la Région et de l'État qui étaient prévus pour l'opération de surélévation de l'IRCAMAT se sont reportés sur une autre opération qui était l'opération du Learning Centre.

Je vais commencer par vous décrire l'opération sans rentrer dans les détails pour l'instant. Le projet porte sur la construction de 900 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher nouvelles en surélévation de l'IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande, et cette extension sera entièrement dédiée au développement d'activités de recherche et d'innovation en lien avec la santé et elle va permettre l'aménagement de laboratoires communs pour la conception et la validation d'agents d'imagerie et thérapeutiques. Ce projet contribuera à positionner Dijon comme un pôle européen spécialiste dans ce domaine en plein essor.

Avant de voir un peu plus dans le détail cette opération, un plan du campus pour vous situer l'aile IRCAMAT, pour ceux qui ne la connaissent pas. Elle est en photo en haut à gauche et vous avez la position au niveau du campus, avec la flèche rouge, donc en noir, c'est la ligne de tram, donc cette aile IRCAMAT est située entre les ailes B et C du bâtiment Sciences Mirande. Voilà pour la localisation de cette aile IRCAMAT. Donc c'est l'aile E du bâtiment Mirande. Elle a été construite en 2009 et elle est située entre les ailes B et C du bâtiment Sciences Mirande. Sa surface totale est de 1300 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher et elle a été construite pour supporter une surélévation. Et ce point-là a été validé récemment par de nouvelles études.

Si on décrit brièvement l'objectif du projet pharmaco-imagerie, les objectifs sont de consolider la chaîne chimie-biologie- imagerie et également de favoriser la transdisciplinarité pour accélérer le développement de nouveaux agents d'imagerie et thérapeutiques et leur passage en clinique, en lien étroit avec les établissements hospitaliers, le CGFL et le CHU de Dijon et également des partenaires industriels comme Oncodesign ou alors le groupement d'intérêt économique Pharmimage, qui sont groupés dans le groupement d'intérêt scientifique Pôle d'excellence hospitalo-universitaire de pharmaco-imagerie.

Alors, on va surtout parler de la partie bâimentaire du projet en ce qui concerne une matérialisation de l'opération. Le but de cette opération est de construire un nouvel étage de l'IRCAMAT sur l'emprise de la toiture-terrasse actuelle et en extension de celle-ci. Nous allons, comme je l'ai indiqué précédemment, aménager 900 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher nouvelles. Et dans ces 900 m<sup>2</sup> on va retrouver des laboratoires communs, des couloirs de circulation, des locaux techniques, des locaux tertiaires. Il faudra prévoir la surélévation des équipements techniques situés en toiture-terrasse, exemple la cage d'ascenseur et il faudra également prévoir la mutualisation des équipements scientifiques existants. Ici, sur cette diapo, vous avez la répartition des surfaces. Donc, comme je l'ai indiqué, vous avez un certain nombre de locaux de laboratoires communs, des locaux tertiaires, des locaux techniques. Ici, sur ces diapos, vous avez une photo de la toiture terrasse avec le plan associé et sur cette toiture, on voit les équipements techniques, en

particulier la cage d'ascenseur. Ici sur cette diapo, vous avez l'emprise de l'extension qui est envisagée. Ce positionnement-là n'est pas définitif, il y a des discussions actuellement entre le pôle patrimoine et Franck Denat qui est directeur de l'ICMUB et qui porte le projet pharmaco-imagerie, pour localiser précisément cette extension sur la toiture-terrasse.

En ce qui concerne le financement de cette opération, initialement, lorsque nous l'avons déposée dans le contrat de plan État-Région, le coût de cette opération était estimé à 4,7 millions d'euros et la région s'est engagée à apporter 960 000 € dans le cadre du contrat de plan État-Région et l'État n'a pas apporté de financement. La région nous a proposé de solliciter les fonds européens, le FEDER pour assurer le complément de financement donc nous avons prévu de solliciter une subvention au titre du FEDER à hauteur de 3 740 000 €. Entre-temps, l'inflation s'est installée et elle a un impact important sur nos opérations immobilières. Actuellement le surcoût dû à l'inflation sur nos opérations immobilières, est de l'ordre de 28% et donc cette opération a été réévaluée financièrement et maintenant elle est estimée à 6 000 000 d'euros et la région apporte toujours 960 000 €. La région nous a proposé d'intégrer le surcoût dans la subvention FEDER que nous allons solliciter. Donc finalement, nous allons solliciter une subvention FEDER à hauteur de 5 040 000 €. Voilà ce qui est prévu en termes de financement de cette opération.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université de Bourgogne. La durée prévisionnelle des travaux est de 15 mois et le calendrier prévisionnel est le suivant, la désignation du maître d'œuvre est prévue pour le deuxième semestre 2024, le choix des entreprises pour le deuxième semestre 2025, démarrage des travaux pour fin 2025 et la fin des travaux pour début 2027. Voilà ce qui est prévu au niveau du calendrier. Et j'en ai terminé pour cette présentation sommaire du projet.

**M. Hervé.-** Y a-t-il des questions ? Remarques ?

**Mme Cénac.-** Merci pour cette présentation, je ne suis pas certaine d'avoir bien compris pour le financement. Est-ce qu'on est sûr d'avoir l'augmentation du FEDER. Et qu'est-ce qui se passe si on n'a pas les cinq millions et quelques demandés, est-ce que ce serait l'uB qui paierait la différence, ou est-ce qu'il y a d'autres choses éventuellement d'envisagées ? Et puis, je me permets aussi un commentaire, parce que certes c'est un très beau projet, très ambitieux mais la localisation des travaux me pousse quand même à faire la remarque que dans le même temps, les travaux d'isolation de l'aile B de Mirande ne sont pas terminés en raison des surcoûts du PPP liés au désamiantage, qu'à l'intersaison il fait 12° dans les bureaux et que presque tous les bureaux contiennent des radiateurs à bain d'huile pour que les collègues puissent continuer à travailler dans les locaux, ce qui pose d'autres problèmes. Donc je suis un peu perplexe en fait devant de beaux projets pour ce bâtiment avec des bonnes conditions de travail quand, à côté, on n'est pas capable de terminer les travaux d'isolation prévus depuis de longue date également.

**M. Perrot.-** Alors en ce qui concerne votre première question sur le financement, bien sûr, quand le surcoût de cette opération a été évalué, nous avons alerté à la fois la région et l'État, ils nous ont indiqué qu'ils n'apporteraient pas de financement complémentaire pour prendre en compte le surcoût. Par contre, la région nous a bien indiqué d'intégrer ce surcoût dans notre subvention FEDER et en janvier 2022, la région, par un courrier, s'était engagée pour cette opération-là, à la

financer intégralement, à se substituer aux fonds FEDER si cette opération n'était pas éligible aux fonds FEDER et donc la région a pris un engagement quand même sur cette opération. Alors bien sûr, il y a aussi des discussions, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai échangé avec Laetitia Martinez, vice-présidente de la région en charge de l'enseignement supérieur, pour l'informer. La région était déjà au courant mais j'ai des échanges réguliers avec Laetitia Martinez concernant ce projet-là et je lui ai rappelé qu'il y avait ce surcoût, d'ailleurs il y a une lettre d'intention qui a été envoyée à la région, au FEDER, en novembre 2022. Et cette lettre d'intention a été envoyée avec une demande de subvention de 5 040 000 € au titre du FEDER.

Voilà pour le point concernant le financement de cette opération. Et puis pour la deuxième partie de vos questions sur les travaux d'isolation du bâtiment de Mirande, je vais peut-être laisser la parole à Daniel Niederlander qui connaît bien le projet.

**M. Niederlander.**- Pour faire suite à l'opération qui a été faite dans le cadre du PPP, en début d'année, la DIE, la direction de l'immobilier de l'État, qui est le propriétaire des locaux qui nous sont affectés par des conventions, a demandé à tous les établissements de faire l'inventaire de tous les projets de rénovation énergétique de tout le patrimoine, donc Mirande a été également traité dans ce cadre-là. Le projet porte essentiellement sur le remplacement des fenêtres individuelles qui n'ont pas été remplacées, il n'y a que les grandes baies vitrées qui ont été remplacées dans le cadre du PPP, du partenariat public-privé. Donc, le projet portera sur le remplacement des fenêtres. L'isolation des toitures a été en grande partie réalisée, en l'occurrence l'aile B, l'aile C, l'aile D ont vu leur toiture être isolées dans le cadre du traitement des ventilations des laboratoires. On a pu enlever toutes les sorbonnes, tous les extracteurs de sorbonnes et refaire l'étanchéité avant la pose des nouveaux équipements. C'est un projet qui a été identifié, c'est l'une des priorités. Après, il y a un coût qui est quand même assez phénoménal. C'est un bâtiment qui, au final fait 40 000 m<sup>2</sup> et si on compte le prix aujourd'hui en termes de rénovation énergétique de nos bâtiments, c'est de l'ordre de 1 000 € du mètre carré, donc on est sur un budget phénoménal de 40 millions. On espère pouvoir le faire mais ça ne se fera pas dans les quelques années qui viennent. On a des priorités sur l'accompagnement des opérations du CPER qui sont déjà financées. Et Mirande est à un peu plus long terme. C'est des investissements phénoménaux que l'université ne peut pas supporter. Les temps de retour sont relativement longs pour les rénovations énergétiques, de l'ordre de 40 à 50 ans. Donc sans aide de l'État ou d'autres financeurs, il est quasiment impossible pour l'université de supporter la dépense. Le total de l'inventaire qu'on a fait sur nos bâtiments en besoin financier de rénovation est de l'ordre de 300 millions d'euros. Après, il y a d'autres difficultés. C'est une rénovation en site occupée avec de l'amiante dans les fenêtres, avec des équipements techniques, des sorbonnes, des paillasse qui sont contre les murs. Enfin, on n'imagine pas isoler par l'extérieur, on a quand même des bâtiments avec de la pierre de Bourgogne, donc ce sont des dossiers assez compliqués qui ne peuvent pas se traiter en toute urgence.

**M. Le Moyne.**- Merci Daniel de rappeler l'ordre de grandeur de 1 000 € le mètre carré, parce que ma question était sur le rapport entre 6 millions d'euros d'ouvrage et 900 m<sup>2</sup> de surface, ça met le mètre carré à 6 600 et quelques euros, donc je voulais avoir des détails soit sur la luxuosité du bâtiment soit sur les équipements qui étaient intégrés.



**M. Niederlander.**- Il y a plusieurs difficultés. Il y a la nécessité de surélever le bâtiment qui a été étudiée. Dans le programme initial de l'opération IRCAMAT, il y avait une demande de pouvoir mettre deux étages supplémentaires. Ce n'est pas possible, on a la possibilité de mettre qu'un étage, donc on va surélever le bâtiment. Il y a des équipements techniques qu'on va devoir rapatrier sur l'aile C. Il y a donc une difficulté à surélever et après on doit ajouter la moitié de surface sur des pilotis donc il y a des ouvrages qui sont plus compliqués qu'un bâtiment construit directement sur le sol. Et on a essentiellement des locaux techniques, des salles grises, des salles techniques qui nécessitent des investissements techniques assez importants.

**M. Le Moyne.**- Ma question, il ne faut pas la prendre méchamment, mais c'est vraiment l'endroit idéal pour mettre ça parce qu'il y a un surcoût important ? Nos collègues vont avoir un bâtiment avec des servitudes, mais pas à proprement parler le laboratoire. Il y a encore beaucoup d'investissements en équipements à mettre dessus.

**M. Niederlander.**- Le porteur de projet, Franck Denat, pourrait bien mieux vous le dire. En fait, on va faire travailler les collègues de l'aile B avec les collègues de l'aile C dans un endroit qui est adossé à l'IRCAMAT, où il y a également des travaux qui sont faits dans cette thématique-là, les marqueurs etc. Et donc c'est, je pense, peut-être l'endroit le plus pertinent, d'autant qu'on commence à être très faible en foncier et si on veut garder un peu la qualité urbanistique du campus, le projet de bâtiment B4 qui est passé au CA récemment est dans la même démarche, on construit sur quelque chose d'existant ou on construit sur les parkings, on construit sur des espaces verts et là on commence à être pauvre en possibilité en terrain disponible pour faire des opérations immobilières. En fait pendant une dizaine d'années, vingtaine d'années, on a quelque peu mité le campus. Si vous regardez Mirande, à l'origine c'est un bâtiment qui faisait 30 000 m<sup>2</sup> et l'emprise au sol, par rapport à d'autres bâtiments qui font 3 000 m<sup>2</sup> est bien inférieure, donc là, c'est peut-être techniquement compliqué, c'est peut-être un peu onéreux, on s'est peut-être mis des garde-fous, on a eu des augmentations depuis l'année dernière, depuis la crise en Ukraine de l'ordre de 15 à 20%, donc on s'est mis des garanties. On a quand même des locaux avec des salles techniques, avec de la ventilation, avec du froid, avec des gaz spéciaux. Et là, ça surenchérit. On prend 1 000 € du mètre carré avec ce type d'équipement.

**M. Le Moyne.**- Oui, mais on est quand même à cinq fois pratiquement le prix ordinaire. Donc ça interroge.

**M. Niederlander.**- Après, il est clair que c'est un chantier qui se fera en 2026. Peut-être qu'en 2026 les prix auront chuté et, dans le cadre du CPER, il sera toujours possible de rapatrier les finances sur une autre opération.

**M. Hervé.**- Luis, sans être expert, je n'y connais absolument rien, en étant très candide, 1 000 € du mètre carré, manifestement, c'est pour rénover un bâtiment existant, donc là on construit quand même, donc on peut entendre que quand tu construis des murs ça coûte plus cher que quand tu fais juste changer des fenêtres. Enfin de mon point de vue de béotien.

**M. Le Moyne.-** La construction est en général moins chère que la rénovation.

**M. Hervé.-** Je ne suis pas sûr que la rénovation énergétique ce soit moins cher Luis, enfin intuitivement comme ça...

**M. Le Moyne.-** C'est un bâtiment cher, ça interroge.

**M. Niederlander.-** En même temps, on fait sur ce bâtiment-là, les travaux qu'on a faits sur les autres ailes, en ramenant les sorbonnes sur une extraction commune. Donc il y a des travaux de surélévation, il y a des travaux de dévoiement de réseaux, il y a des vraies difficultés à faire une opération de ce type-là. La présence de RMN, de machines qui sont très sensibles au mouvement de pièces métalliques, donc là il va falloir qu'on manie avec doigté les grues. Enfin, un projet quand même, techniquement un peu ambitieux.

**M. Helleu.-** Si je peux apporter une précision, c'est un projet qui reprenait un projet déjà inscrit dans l'ancien CPER.

**M. Niederlander.-** Alors, c'est un projet qui était plus petit, le précédent, qui était deux fois plus petit et qui était passé en CA, qui a été validé en CA à l'été 2016. Le dossier d'expertise a été transmis au rectorat et après, l'université a eu ses difficultés financières et c'était une opération qui était financée par l'université à hauteur d'un million. Il y a eu du FEDER et l'État et la région mettaient 500 000 €. En fait, on a sacrifié cette opération pour que l'université n'ait pas à engager un million sur cette opération-là et on a pris le million de la région et de l'État pour le mettre sur le Learning Centre sur lequel l'université mettait également 1140 000 €. Donc en fait, on s'est évité de mettre deux millions dans les opérations immobilières. Le programme étant sensiblement le même. Là, on a des salles plus grandes, on a parfois deux salles à la place d'une. On a quelques bureaux pour des personnes qui seront présentes, des thésards présents de façon un peu plus régulière. Sinon, c'est vraiment les collègues de l'aile B de l'aile C qui vont travailler, en grande partie, dans ce bâtiment-là.

**M. Hervé.-** Merci Daniel, plus de remarque, question, suggestion ? Alors je vais vous donner lecture de la délibération sur ce point. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le dossier d'expertise du projet de construction de la surélévation de l'IRCAMAT du bâtiment Sciences Mirande pour la pharmacologie, opération inscrite au contrat de plan État-Région 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté. L'université sollicite les subventions de la région Bourgogne-Franche-Comté et du FEDER. Donc qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? Deux. S'abstient ?

**19 voix pour, 2 voix contre**

**Le Président.-** Merci Philippe, merci Monsieur Niederlander. Je vais appeler maintenant Stéphane Tizio à la chaire pour qu'il puisse évoquer les questions relatives aux ressources humaines à la suite du comité social d'administration du 3 mai 2023.

## **VI – Questions relatives aux ressources humaines**

### **1. Projet d'action sociale pour l'année 2023**

**M. Tizio.-** Merci Monsieur le Président. Je vais présenter les travaux du comité social d'administration qui s'est tenu la semaine dernière. Plusieurs points sont inscrits à l'ordre du jour de ce CA.

Le premier point, c'est le projet d'action sociale pour l'année 2023. C'est un point traditionnel dans les échanges que nous avons, notamment avec les représentants du personnel, à la fois en groupe de travail et en comité social d'administration. Vous avez reçu les documents qui présentaient le bilan et le projet d'action sociale, il n'y a pas de grande révolution au niveau du projet d'action sociale pour cette année 2023. Je vais simplement insister sur les deux changements qu'on peut noter par rapport à celui de 2022.

Le premier point, c'est la mise à jour des différents taux des prestations interministérielles qui ont évolué avec l'inflation et donc on va mettre à jour en fonction de la réglementation. Ce sont des prestations sur lesquelles nous n'avons pas de prise. On nous demande de les mettre en œuvre, donc ça sera le cas.

Et puis la deuxième modification concerne une prestation pour laquelle nous avons la main et donc suite à la réunion du groupe de travail dédié à l'action sociale, la proposition qui avait été faite au comité social d'administration, c'est de modifier légèrement les modalités de l'aide aux déplacements professionnels. Pourquoi cette modification ? On s'est aperçu que la situation de certains agents de l'université, je parle de la situation de la localisation géographique, nécessitait qu'ils aient un deuxième logement sur Dijon ou à proximité et donc ils ne réalisaient des trajets de déplacements professionnels que deux fois par semaine, c'est-à-dire une fois pour venir de leur lieu de résidence habituelle jusqu'à Dijon, mettons le lundi et un deuxième déplacement professionnel le vendredi lorsqu'ils ont terminé leur semaine, de Dijon donc, de leur deuxième logement à leur résidence habituelle. Or, l'aide aux frais de déplacements professionnels était due par trajet. Donc il apparaissait un traitement différencié en la défaveur des collègues ayant deux logements puisque les collègues qui font les déplacements tous les jours vont bénéficier de cette aide qui est de 4 € par jour, tandis que ceux qui avaient ce fameux deuxième logement ne pouvaient en bénéficier qu'une fois puisqu'il y a un seul aller-retour. Donc, pour rétablir une égalité de traitement, on propose que pour les collègues qui sont dans la situation d'avoir deux résidences, que cette aide soit forfaitisée par semaine et atteigne donc 20 €, ce qui finalement revient à les traiter de la même manière que les collègues qui font un déplacement journalier. Donc ça, c'est la principale avancée par rapport à l'existant sur le projet d'action sociale pour cette année.

S'il y a des éventuelles remarques ou questions relatives aux documents que vous avez reçus... bien sûr là je synthétise et j'appuie sur les points de modification, le reste est inchangé par rapport à l'actuel plan d'action sociale. Je vous précise les votes du comité social d'administration, avec un avis favorable à l'unanimité.

**M. Hervé.-** S'il n'y a pas de remarque ni question, on peut passer aux voix, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le projet d'action sociale pour l'année 2023. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

**21 voix pour (unanimité)**

**M. Hervé.-** Très bien, merci beaucoup et point suivant sur les évolutions des horaires des bibliothèques.

## **2. Évolution des horaires des bibliothèques universitaires Droit-Lettres et Le Cortex pour 2023-2024**

**M. Tizio.-** Le deuxième point soumis au comité social d'administration concerne une évolution dans les horaires des bibliothèques. Alors cette évolution dans les bibliothèques ne concerne que deux d'entre elles, à savoir la bibliothèque Droit-Lettres d'une part, et la bibliothèque Le Cortex d'autre part. Vous avez dans les documents une note de la directrice du service commun de documentation, Emilie Barthet et je vais la remettre en perspective pour insister sur ces différentes évolutions. Donc on a deux propositions en une qui concernent les horaires d'ouverture et de manière incidente, les horaires de travail des agents qui interviennent dans ces deux bibliothèques, que ce soit d'un côté Droit-Lettres ou de l'autre Le Cortex. Donc évolution des horaires de la bibliothèque concernant les vacances scolaires et universitaires.

Une première proposition concerne les vacances d'hiver et de printemps qu'on appelle les petites vacances, tandis que la seconde proposition concerne quant à elle les congés d'été. Alors quelles sont les motivations d'avoir voulu modifier les horaires ? Elles sont de deux ordres, d'abord du point de vue des usagers, c'est vrai que les horaires des bibliothèques étaient jusque-là assez fluctuants, notamment pendant les périodes de congés scolaires et universitaires, et donc l'idée de la direction du SCD, c'était au contraire d'afficher des horaires qui soient beaucoup plus stables, on va dire lisibles pour les usagers durant toute l'année universitaire et ça permettra aussi, comme on aura moins de fluctuations, de faciliter la prise de congé des agents. Donc ces propositions qui vous ont été transmises ont été élaborées par la direction du SCD en relation avec les représentants du personnel des bibliothèques. Elles ont fait l'objet de plusieurs réunions et au final, elles ont abouti à la proposition que vous avez, que je peux résumer en deux mots. D'une part pour ce qui concerne les vacances scolaires d'hiver et de printemps, c'est-à-dire les vacances de février et les vacances de Pâques, les horaires d'ouverture au public vont rester identiques à ceux du reste de l'année, c'est-à-dire 8 h 30 – 20 h ou 22 h. Vous savez que les bibliothèques ont la possibilité d'ouvrir jusqu'à 22 h avec notamment évidemment, des agents qui sont là, mais surtout l'aide de ce qu'on appelle les moniteurs de bibliothèques, qui sont des étudiants qui bénéficient d'un contrat spécifique pour pouvoir travailler en bibliothèque durant l'année universitaire en fonction de leur propre contingence, à savoir les examens, etc. Donc ce sont des contrats qui sont un peu adoc afin que ces étudiants puissent à la fois bénéficier d'un contrat étudiant sans pour autant que ce soit handicapant pour leur parcours universitaire. Et puis, outre ces horaires, les horaires des personnels cette fois, ils seront identiques du lundi au vendredi à ceux dont ils ont l'habitude le reste de l'année, +15 minutes, le choix leur en est laissé lors de la définition des plannings, ils auront 15 minutes en plus pour atteindre le temps de travail légal sur cinq jours et non plus six, puisque ce que je ne vous ai pas dit, c'est que les deux samedis de ces petites vacances seront fermés. Ça, c'est pour la proposition qui est relative aux petites vacances.

Pour ce qui est de la seconde proposition qui concerne les vacances d'été, le constat qui a été fait par la direction du SCD et le constat d'ailleurs qu'on peut tout à

fait partager, c'est que la fréquentation des BU en général et notamment la BU Droit-Lettres d'une part et Le Cortex d'autre part, sont très faibles pendant quelques semaines au milieu de l'été, ce qui est tout à fait compréhensible, puisque c'est là où la plupart des personnels sont en vacances et évidemment, les étudiants sont beaucoup plus rares à fréquenter les bibliothèques. Et puis deuxième chose, là, c'est plutôt du côté des agents qui travaillent à la bibliothèque, on sait que, l'été dernier en particulier, mais c'est une particularité qui risque hélas d'être beaucoup plus courante, les fortes chaleurs ont posé d'énormes problèmes de conditions de travail aux collègues qui travaillaient dans les BU. Vous voyez bien que la BU c'est des immenses verrières, Le Cortex également. Donc s'il fait 40° à l'ombre, vous imaginez au soleil et derrière les vitres. Donc on a cette problématique aussi de conditions de travail des agents en même temps qu'une fréquentation très faible de ces deux BU. Donc la proposition qui a émergé des discussions entre la direction et les représentants du personnel des bibliothèques est la suivante, les horaires d'ouverture au public de début juillet à fin août, seront identiques à ceux du reste de l'année donc 8 h 30 - 20 h ou 22 h selon disponibilité des contrats étudiants, sauf les deux samedis où les BU seront fermées. Pour les publics, les horaires en revanche seront réduits de 9 h à 17 h du lundi au vendredi, fermé le samedi également. Et j'allais dire que ce qui est le plus novateur c'est que les BU, que ce soit Le Cortex ou la BU Droit-lettres seront fermées trois semaines avec un chevauchement de la fermeture des deux BU Cortex et Droit-Lettres sur deux semaines, c'est à dire que pendant 2 semaines, Le Cortex et Droit-Lettres seront fermés simultanément. Et puis y a une semaine où l'une sera fermée, l'autre ouverte et vice versa. Alors j'insiste sur un point qui d'ailleurs a été soulevé par les représentants du personnel en comité social d'administration, le fait qu'il y ait un chevauchement sur ces fermetures alternées des BU ne remet pas en cause la non-interchangeabilité des personnels, c'est-à-dire que les personnels qui travaillent au Cortex ne seront pas affectés, on va dire provisoirement à la BU Droit-Lettres lorsque Le Cortex est fermé et la BU Droit-Lettres ouverte et inversement. Donc on reste dans une organisation en silo qui concerne chacune des BU indistinctement.

Que vous dire de plus ? Vous avez le détail dans la note que nous vous avons fait parvenir. Je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

Stéphanie Dauphin ?

**Mme Dauphin-Benoist.**- J'avais une question, mais j'imagine que la question avait été étudiée. Je suis d'accord qu'il y a très peu de fréquentation physique des bibliothèques, notamment parce que ce n'est pas très agréable l'été parce qu'il fait très chaud. Mais je m'interroge quand même sur les emprunts, parce que l'été, les doctorants notamment, les enseignants-chercheurs, ont besoin de livres pour préparer des questions de cours ou pour la recherche. Et je me demande s'ils ne vont pas être un peu pénalisés ? Est-ce que la BU pourra faire une information par email à la communauté pour dire attention, prenez vos précautions, ne vous imaginez pas que vous allez pouvoir venir chercher des livres le 1<sup>er</sup> août, etc. Bien informer la communauté sur les dates de fermeture et puis j'imagine les conditions de prêts prolongés. De toute façon, le prêt entre bibliothèque, il me semble fermait assez tôt, début juillet ou mi-juillet. C'est vrai que la bibliothèque Droit-Lettres était connue pour être une des seules de France à être ouverte tout l'été. J'imagine qu'il y a des personnels et des doctorants, des étudiants qui risquent, d'être déçus de ne pas trouver les livres qui voulaient lire pendant l'été.

**M. Tizio.-** Evidemment, une communication va être faite en direction des usagers, de l'ensemble des personnels et des étudiants de l'université. Évidemment on ne va pas communiquer avant que cette proposition soit votée par ce conseil d'administration. Donc oui il y aura une communication, effectivement on va attirer l'attention des collègues et des étudiants et essayez de planifier vos demandes à la BU avant la fermeture pour éviter les soucis. Je pense qu'en même temps justement, le fait que ces BU soient fermées vraiment totalement, c'est à dire qu'on n'aura pas de service de documentation pendant seulement 15 jours, moi j'estime que ça donne une respiration à la fois aux collègues et aussi aux étudiants qu'ils soient doctorants ou pas. C'est bien quand on est doctorant de pouvoir prendre 15 jours, finalement, ce n'est pas plus mal. Moi je considère que c'est plutôt une avancée et quant au personnel et compte tenu des conditions de travail qu'on connaît, qui ne sont quand même pas très bonnes, c'est toujours ça de gagné.

Oui, Virginie ?

**Mme Kilani.-** Ça fait des années que les personnels de la BU Droit-Lettres demandent une fermeture estivale, donc pour eux c'est vraiment une avancée. Ils sont vraiment heureux de cette fermeture de trois semaines l'été, il faut quand même le prendre en compte. Pour ce qui est des petites vacances, au départ ils n'avaient pas spécialement envie de changer leurs horaires habituels pour les vacances de février et d'avril. Puisque le SCD fait une proposition, ils ont eux aussi fait une contre-proposition qui a d'ailleurs été retenue par le SCD. Mais pour la période estivale, là il n'y a vraiment pour nous rien à redire là-dessus.

**Le Président.-** Ce qui peut contenter certains peut aussi, et je rebondis un peu sur ce que disait Stéphanie Benoist tout à l'heure, porter préjudice à d'autres. Je me souviens très bien que l'été, quand je faisais ma thèse, je le passais à la BU et c'était ouvert. Maintenant l'un des éléments importants c'est sans doute le réchauffement climatique, c'est à dire que sincèrement, ça devient infernal à midi. L'année dernière, on a autorisé la fermeture vers midi parce que c'était intenable. Tant que le bâtiment lui-même n'est pas adapté à cette évolution de la situation climatique, il paraît quand même assez difficile de maintenir une ouverture complète. Mais sachez qu'il y a aussi des étudiants qui travaillent toute l'année, qui sont obligés de travailler à côté. C'était mon cas et j'étais très heureux de pouvoir trouver une bibliothèque qui était ouverte, avec des ouvrages disponibles parce que tout n'est pas numérisé. Même si aujourd'hui on a quand même, dans les ouvrages nouveaux, de plus en plus de numérisation et donc un accès qui lui n'est pas interrompu mais il fallait faire un arbitrage et l'arbitrage a été fait dans ce sens-là et la question climatique n'y est pas étrangère.

**Mme Kilani.-** Pour vous répondre Monsieur Thomas, les personnels travaillent aussi toute l'année et ils sont très heureux enfin de pouvoir prévoir leurs vacances d'été avec cette fermeture. C'était très compliqué avant, de pouvoir prévoir leurs vacances. Les personnels des BU, comme le disait Monsieur Tizio, ne sont pas au même régime que les personnels BIATSS de l'université. C'est toujours plus compliqué pour eux, pour les congés, donc là vraiment je comprends forcément votre argument, mais il ne faut pas oublier que pour les personnels, toute l'année c'est assez compliqué.

**Le Président.-** Comme je comprends le vôtre, je vois bien qu'il y a des intérêts un peu divergents sur cette question-là à cette période de l'année. C'est pour ça qu'il y a arbitrage et il faut bien trancher à un moment ou un autre quand les deux intérêts sont incompatibles entre eux, mais donc ce qui a été tranché, n'est pas défavorable aux personnels des bibliothèques.

Luis Le Moyne.

**M. Le Moyne.-** Ma question était relative au processus décisionnaire, la note nous présentant une initiative de la direction qui a travaillé en groupe de travail et je voulais juste m'assurer que l'ensemble du personnel ou une majorité du personnel concerné était favorable parce qu'il n'y a pas de trace dans la note que nous avons reçue d'un vote d'un conseil de bibliothèque ou d'un organe qui puisse être consultatif, au moins pour le personnel. Donc j'entends que c'est plutôt favorable mais j'avais cette interrogation parce que les groupes de travail peuvent être à géométrie variable, et je voulais juste m'assurer que je n'allais pas voter contre des personnels qui n'auraient pas été consultés puisque ça ne transparaît pas dans la note présentée.

**M. Tizio.-** Effectivement, les groupes de travail, comme tu le sais, sont à géométrie variable. Mais je crois savoir que d'une part, ils ont associé l'ensemble des personnels et notamment, alors là je parle sous votre contrôle, Virginie, mais il me semble que la seule organisation syndicale représentative dans les personnels du SCD, c'est la FSU, je ne crois pas me tromper. Donc évidemment, les choses ont été négociées en amont, par les groupes de travail. Le comité social d'administration a été saisi, les personnels se sont prononcés et les représentants du personnel ont demandé un vote séparé des deux propositions. Parce que j'avoue qu'il y a une information qu'on m'a demandée et que malheureusement je n'avais pas, Émilie Barthet n'était pas au CSA et donc j'ai été un peu hésitant sur le point, Virginie, on en parlait d'ailleurs, de la contre-proposition de la FSU. Je ne savais pas si la note que j'avais, faisait part de cette contre-proposition, ou alors est-ce qu'elle en était antérieure. Et effectivement, j'ai su après que cette contre-proposition de la FSU avait été intégrée, comme l'a signalé Virginie, dans le projet que vous avez là aujourd'hui. Donc tout ça pour te dire qu'il y a eu deux votes, un premier vote qui concernait les petites vacances et un second qui concernait la période estivale. Sur le sujet des petites vacances, le comité social d'administration s'est prononcé par six abstentions et quatre votes pour. Et enfin, sur la seconde proposition qui concernait les vacances d'été, là, en revanche, la proposition a été validée à l'unanimité.

**M. Hervé.-** Bien, s'il n'y a plus de question ni remarque, on va passer aux voix, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques, Droit-Lettres et Le Cortex pour l'année universitaire 2023-2024. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Très bien. Merci beaucoup.

**21 voix pour (unanimité)**

**M. Hervé.-** On peut passer au point suivant, qui est le projet de création d'un service de vie étudiante et Muriel Henry va intervenir.

### 3. Projet de création d'un service de vie étudiante

**Mme Henry.**- Avant de vous présenter le projet lui-même, un rappel rapide du contexte puisque vous avez une note à ce sujet. C'est vrai que la vie étudiante a un certain nombre de définitions et donc est posée au pluriel. On peut en choisir une simplement pour illustrer finalement l'étendue de cette vie étudiante. Et si on prend celle de l'Observatoire national de la vie étudiante, on voit que la vie étudiante, ça concerne à la fois le choix des études, les rythmes d'études, les mobilités, ce qui s'appelle pour l'OVE, la vie dans l'établissement, mais qui renvoie finalement aux bibliothèques dont on vient de parler, au centre sportif, aux équipements, aux activités culturelles, ou encore au service de santé. Mais ça concerne également la satisfaction des études, les usages du numérique, les perspectives d'avenir, l'activité professionnelle des étudiants, le logement, le budget, le bien-être et la santé, donc une définition et des définitions d'ailleurs très larges avec par ailleurs, si on évoque toujours le contexte, beaucoup d'acteurs, les acteurs sont bien sûr les universités, mais aussi des regroupements d'universités. On se rappellera que la COMUE UBFC s'est vue attribuer depuis sa création le portage du schéma directeur de la vie étudiante et du handicap qui a été défini en 2017. On peut bien sûr citer parmi les acteurs, le CROUS à qui la loi a confié un certain nombre de missions, les conseils régionaux, les villes, les métropoles qui, tous et toutes voient dans la vie étudiante souvent un moteur de l'attractivité et du développement économique et territorial. Et dans ce contexte, on a effectivement des enjeux forts qui ont été rappelés et qui sont portés aujourd'hui au niveau national par le MESRI notamment, mais qui font suite aussi à un certain nombre de rapports, par exemple des inspecteurs généraux.

L'idée est vraiment de développer la vie étudiante et la développer aussi dans un contexte de post pandémie puisque la pandémie a eu cet effet de révéler que la vie étudiante, on le savait déjà, était importante, mais qu'elle était certainement encore plus déterminante que ce qu'on avait pu imaginer ou en tous les cas mettre en place jusqu'alors. Et puis, compte tenu de ce contexte extrêmement riche et extrêmement divers, l'idée est aussi de créer et de renforcer des synergies en essayant de mettre en place une coordination, une complémentarité entre les acteurs et entre les actions. Alors pour cela, deux moyens ont été proposés. Pour le premier au niveau national, puisque vous le savez sans doute, la circulaire encouragement et soutien aux initiatives étudiantes a invité à inciter les établissements à se doter d'un schéma directeur de la vie étudiante qui puisse définir les grands objectifs à court terme et à long terme dans les établissements, mais aussi au niveau du territoire et notamment un schéma territorial de la vie étudiante sous la tutelle des recteurs de région. Ce schéma directeur de la vie étudiante est en cours de définition et devrait être abouti à la fin de cette année 2023 et, au niveau fonctionnel, la gouvernance de l'établissement a proposé de créer un service de vie étudiante dont on va voir le détail juste après. Mais on doit rappeler que ces services de vie étudiante sont aujourd'hui très nombreux dans les universités françaises et quasiment toutes les universités, aujourd'hui, sont dotées d'un service de vie étudiante.

Alors, notre vie étudiante, elle est très riche, je ne vais pas redétailler l'ensemble des actions, vous les connaissez, on en a rappelé l'essentiel dans la note qui vous est parvenue, donc je passe directement à la présentation du service de vie étudiante et en conséquence, je dirais, de ces engagements et nationaux et locaux, les objectifs qu'on peut donner à ce service, c'est d'abord effectivement de suivre la mise en place du schéma directeur de la vie étudiante, de suivre la mise en place



des actions, mais aussi d'évaluer les effets et les impacts de ces actions. C'est aussi bien sûr toujours en conséquence, la coordination des actions de vie étudiante et le développement de synergies de complémentarité entre les différentes actions qui existent déjà, mais aussi le développement d'actions nouvelles, notamment d'actions nouvelles qui ne sont pas prises en charge par les services existants parce que ne faisant pas partie des missions finalement existantes à l'université aujourd'hui, on peut penser à des actions transversales, par exemple autour du bien-être ou de l'animation des campus. Il y a toute une dimension plus administrative qui existe déjà aujourd'hui et qui pourrait utilement être coordonnée par ce service. On pense notamment aux appels à projets vie étudiante, on pense notamment à toutes les instances qui font vivre la vie étudiante, celles qui existent aujourd'hui et puis peut-être celles à venir. Et puis y a un enjeu aussi de communiquer sur les actions vie étudiante, les communications, là aussi, existent déjà, mais la fédération de cette communication et la possibilité d'afficher l'ensemble des actions de manière coordonnée et commune est aussi un enjeu. Pour prendre en charge ces objectifs, l'idée est de pouvoir intégrer à l'organisation actuelle, en particulier du pôle formation et vie universitaire, un nouveau service.

Donc, pour rappel rapide, le pôle formation et vie universitaire comporte aujourd'hui trois services. Le premier est un service qui est plutôt dédié à l'accompagnement direct des étudiants pour les questions d'orientation et d'insertion et qui prend en charge également la mission handicap. Le second est plutôt dévolu à la réglementation de l'offre de formation, au suivi de l'offre de formation, au pilotage des différentes commissions et conseils et au pilotage des grands systèmes d'information qui régissent notre offre de formation et nos parcours étudiants. Le troisième lui, étant en responsabilité de l'ensemble des actions de communication. On pense notamment à tous les espaces web qui sont aujourd'hui gérés et mis à disposition des étudiants et on pense à tous les événements qui sont ceux que nous connaissons, les grands événements d'orientation comme les journées portes ouvertes ou les événements qui ont à voir avec l'insertion professionnelle comme les forums par exemple.

L'idée, dans cette organisation qui existe déjà, serait d'ajouter le service de vie étudiante. Les activités reprennent strictement les grands objectifs que je viens d'évoquer pour le service, sachant que très concrètement, si on fait un focus sur ce service de vie étudiante, nous avons déjà aujourd'hui un certain nombre de collègues qui portent des activités. On pense notamment au bureau de la vie associative. Alors aujourd'hui, il s'appelle le bureau de la vie étudiante tout simplement parce qu'en 2011, une loi nous a invité, nous a incité d'ailleurs à dénommer bureau de la vie étudiante, les activités qui accompagnent la vie associative, donc le bureau de la vie associative serait renommé ainsi pour plus de lisibilité.

Nous avons aussi des activités qui sont relatives à la gestion des bâtiments. Vous savez qu'un certain nombre de bâtiments sont dévolus sur notre campus à la vie étudiante. On pense bien sûr à la Maison de l'étudiant, on pense aussi au Multiplex, donc il y a déjà une activité de gestion qui existe. L'idée serait de développer et de structurer ce service avec une direction, je dirais assez logiquement dans toute organisation de travail et de développer aussi des activités qui, compte tenu de la mise en place de nouvelles actions porteraient en particulier sur la gestion des dispositifs. En effet, lorsqu'il s'agit d'organiser, par exemple, des ateliers bien-être, je prends cet exemple-là, bien sûr il faut organiser ces ateliers, il faut les planifier, il faut permettre aux étudiants de s'y inscrire, il faut permettre aux intervenants d'y participer et éventuellement d'être rémunérés pour ce faire. Il s'agit

d'organiser les réunions, d'en faire des comptes rendus, de les préparer. D'où, effectivement, cette proposition de créer aussi cette fonction de gestion de dispositif au sein de ce service. Ce qui représente au total donc quatre supports. Alors ça, ce sont les activités, les besoins et puis pour terminer, en termes de calendrier donc, le projet a été présenté à un certain nombre de nos conseils, dont le CSA dont on parlait à l'instant, mais aussi en CFVU. Si le projet est validé, les recrutements pourraient s'effectuer aux alentours du mois de juin juillet. L'installation des environnements de travail et des bureaux qui sont bien sûr un préalable dans toute organisation de travail, pourrait s'effectuer dans la même période, pour une mise en œuvre à partir de septembre 2023, ce qui permettrait également de porter la démarche de définition et d'écriture du schéma directeur de la vie étudiante de notre établissement.

J'en ai terminé.

**Le Président.**- Merci pour cette présentation synthétique mais néanmoins complète. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Virginie.

**Mme Kilani.**- Oui, alors c'est un petit peu compliqué de voir les différences de missions par rapport à ce qui se fait actuellement, c'est-à-dire le bureau de la vie étudiante, qui fait partie du service réglementation du PFVU. Mis à part, on le voit deux créations de postes, un A et un B, donc encore une strate de direction. De toute façon, depuis que cette université est en pôles, on n'a créé que des postes de direction donc on a l'habitude, mais là, c'est vrai que c'est un peu compliqué de voir. Est-ce pour soulager la personne qui s'occupe du bureau de la vie étudiante en ce moment ? Ou vraiment il y a de telles nouvelles missions pour recruter deux postes, un catégorie B, un catégorie A ? Ensuite, ces postes, j'ai cru entendre qu'ils allaient être financés par la CVEC, mais c'est au détriment de quel projets ou de quelles actions ? L'enveloppe, forcément, ne va pas être extensible.

Là, on voit que c'est pour la rentrée, on est fin mai. Je pense que les postes viennent d'être demandés dans les DOM qui se font actuellement, donc vous pourrez peut-être nous dire si ça va être des ouvertures de concours ou ce qui va être demandé, mais on se dit que pour septembre, on va recruter des agents non titulaires, pourquoi une précipitation ? Enfin pour nous, le document n'était pas super clair.

**Mme Henry.**- Effectivement, on peut préciser les choses, je peux répondre sur l'organisation du travail mais je laisserai d'autres peut-être répondre sur les autres points. L'évaluation qui était conduite en termes de besoin d'activité se fonde vraiment sur cette perspective de schéma directeur de la vie étudiante. Alors effectivement, on n'en dispose pas aujourd'hui puisqu'il est en cours d'écriture, donc c'est peut-être difficile et peu compréhensible de faire le lien entre ces activités et les perspectives. Mais le schéma directeur de la vie étudiante tel qu'il s'envisage aujourd'hui couvre une quinzaine de champs différents et va effectivement amener à des évolutions importantes, va amener aussi, dans sa mise en œuvre, l'obligation d'un suivi important et donc aujourd'hui, finalement, quand vous évoquez le bureau de la vie étudiante, c'est le bureau qui accompagne les associations et qui gère l'ensemble des demandes, par exemple de financement de projets dans le cadre du FSDIE, mais qui ne fait que ça, cette activité-là elle va se poursuivre à l'identique. Donc y a vraiment de nouvelles activités qui interviennent dans les perspectives de développement, à la fois effectivement le développement de la vie étudiante elle-

même et puis le développement de tous les liens avec les partenaires, entre les différents acteurs et ça, ça requiert effectivement des postes dédiés et supplémentaires à ceux qui existent déjà.

**Le Président.-** D'un point de vue stratégique, ça anticipe sur la création de l'EPE évidemment, où on va avoir neuf établissements qui nous rejoignent avec au total 4000 étudiants en plus dans le périmètre de l'EPE donc, oui il va y avoir du travail, pas seulement d'ailleurs au PFVU, ni dans le service de la vie étudiante, il va falloir petit à petit, une montée en puissance RH pour répondre tout simplement aux besoins nouveaux qui seront les nôtres. Sur le financement de la CVEC il y a une enveloppe, alors je parle sous le contrôle du directeur général des services, mais il y a une enveloppe qui n'était pas totalement consommée et donc on ne réduit pas, par ailleurs ce qui était déployé. Et la CVEC va probablement également être mobilisée sur la nécessité de reconfigurer ou de redimensionner certains services en raison de l'EPE mais aussi avec des financements auxquels participeront les établissements en fonction de leur statut, selon qu'ils sont établissements-composantes ou établissements associés. Je ne sais pas si Alain, tu veux ajouter quelque chose ?

**M. Helleu.-** On a l'habitude de créer des directions. Enfin là, c'est vraiment une demande largement portée par le VP étudiant. Ensuite, effectivement on a des financements CVEC, il y a des besoins qui sont apparus suite au COVID et donc avec beaucoup d'intervenants. La CVEC c'est 1,9 millions, alors sur 2022 avec moins 550 000. Mais c'est 1,9 effectivement. Ce n'est pas financé au détriment d'autres actions. Puis c'est en lien avec la commission CVEC qui se réunit aussi régulièrement avec les élus. Enfin, c'est un projet qui a déjà été présenté dans différents conseils, c'est un dossier qui est porté. On est plutôt peu doté compte tenu de la vie étudiante qui est très riche à l'uB par rapport à d'autres universités, type Lyon 2 ou type Strasbourg que je connais.

**M. Tizio.-** Pour compléter ce que Muriel et le DGS ont pu dire, pour répondre plus précisément sur la question des personnels qui sont amenés à être recrutés, effectivement la date du projet est un peu tardive pour qu'elle rentre dans les DOM cette année, puisque les tableaux DOM étaient à rendre, il y a déjà un mois donc, évidemment, tant que les choses ne sont pas votées, il est hors de question d'anticiper sur quelques demandes que ce soit. C'est la raison principale pour laquelle effectivement, et j'insiste bien, dans un premier temps, ces postes seront proposés sous la forme de contractuels. Mais, et c'est là que c'est intéressant, comme l'a signalé Alain, la CVEC c'est quand même un financement qui est récurrent, on pense qu'on peut compter sur un socle, on va dire à peu près assuré de financement CVEC. Et il n'est pas interdit de penser que dans un avenir proche, on puisse proposer ces postes non pas à des personnels contractuels, mais bien à des titulaires. En tout cas dans un premier temps, ce seront des personnels contractuels, c'est-à-dire pour amorcer le dispositif. Et, par la suite, il n'y a pas d'opposition enfin, du moins, pas d'obstacle de ma part pour que ces postes puissent rentrer dans une campagne d'emploi classique dès l'an prochain.

Par ailleurs, j'ajoute quand même la précision que je dois faire à la fin de chaque présentation, les votes du comité social d'administration. Vous avez eu six abstentions, quatre contre.

**M. Hervé.-** S'il n'y a pas d'autres interventions, on va soumettre cette délibération au vote. Donc elle est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le projet de création du service de vie étudiante au sein du pôle formation et vie universitaire. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Très bien merci.

**16 voix pour, 5 abstentions**

#### **4. Additif à la campagne d'emploi 2023 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs**

**M. Hervé.-** On passe au point suivant qui est un point relatif à l'additif à la campagne d'emploi 2023.

**M. Tizio.-** Le point concerne un additif un peu tardif, à la campagne d'emploi. Vous avez reçu une note du SPE qui l'explique mais je voulais quand même y revenir. On a deux additifs à faire à la campagne d'emploi. Il s'agit de la campagne d'emploi, enseignant et enseignant-chercheur uniquement, il n'y a pas d'additif particulier pour la campagne d'emploi des personnes BIATSS. Ça concerne deux postes qui vont être offerts au concours. Un premier, qui est un poste de maître de conférences en section 29 et 26, affecté à l'UFR Sciences et techniques, au laboratoire IMB. Le second, c'est un poste de professeur des universités en 91<sup>e</sup> section. Le premier de ces postes, à savoir le poste de maître de conférences Sciences et techniques IMB, c'est un poste, et j'en suis particulièrement heureux, c'est la première fois que l'université ouvre un concours réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'enseignants-chercheurs et donc j'ai porté ce dossier, en concertation avec le directeur de l'IMB, le directeur de l'UFR de Sciences et techniques. Et donc c'est un concours qui se passe dans les conditions classiques, c'est-à-dire réunion d'un comité de sélection, sélection d'un candidat parmi évidemment les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, c'est un concours réservé aux personnes bénéficiant d'une reconnaissance comme travailleur handicapé. Et donc, à l'issue de ce recrutement, le candidat sélectionné, c'est la réglementation, sera embauché en qualité de contractuel pendant un an et suite à ce contrat d'un an, il est titularisé. En fait, si vous voulez, c'est comme si l'année de contractuel remplaçait en quelque sorte le stage que tout fonctionnaire réalise la première année de son affectation. C'est la réglementation qui nous oblige à recruter d'abord ce collègue en qualité de contractuel pour le titulariser à l'issue de sa première année, si toutefois, bien sûr, les choses se sont bien déroulées, mais j'allais dire que c'est un droit commun déguisé parce qu'un fonctionnaire stagiaire, c'est la même chose, il y a un rapport d'activité et au bout de la première année, il peut être prolongé ou éventuellement même viré. Donc ça, c'est le premier poste. Donc un poste BOE, je suis très content d'avoir porté pour la première fois dans cet établissement un concours d'enseignant-chercheur handicapé. C'est pour moi très important. Et puis le second poste, c'est un poste un peu étrange. Enfin étrange dans son acceptation parce que c'est un poste de professeur des universités qui est attribué à l'UFR de Santé. Et ce qui est étonnant, c'est que ça a été fait dans le cadre de la révision des effectifs en santé. Alors d'habitude la révision des effectifs en santé permet au ministère d'attribuer des postes hospitalo-universitaires aux établissements. Et là, par je ne sais par quel miracle, ce n'est pas un poste d'hospitalo-universitaire qui nous a

été affecté, mais un poste de professeur des universités, classique, entre guillemets, en 91<sup>e</sup> section.

Évidemment, je peux répondre à vos questions. Je vais simplement vous indiquer le vote du comité social d'administration sur cette question de l'additif à la campagne d'emploi, avis favorable à l'unanimité de l'ensemble du comité.

**M. Hervé.-** Bien, y a-t-il des questions, des remarques ? Si tel n'est pas le cas, on va passer aux voix. La délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'additif à la campagne d'emploi 2023 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

**20 voix pour (unanimité)**

**M. Hervé.-** Très bien, merci beaucoup et le dernier point RH est un point aussi d'additif relatif aux PCA, pour l'année universitaire 2021-2022. Donc c'est un rattrapage.

#### **5. Additif aux primes de charges administratives d'intérêt général pour l'année universitaire 2021-2022**

**M. Tizio.-** Il s'agit en fait d'une régularisation d'une situation existante et l'inscription donc d'une charge administrative d'intérêt général, qui n'apparaissait pas dans notre référentiel. En fait, c'est la réparation finalement d'une erreur matérielle. Il s'agit d'intégrer dans notre référentiel de primes pour charges administratives et intérêt général, la mission de référent intégrité scientifique qui est désormais obligatoire pour tout établissement d'enseignement supérieur et de recherche et donc cette mission d'intégrité scientifique qui existe depuis 2021 n'avait pas fait l'objet d'une délibération concernant l'attribution d'une prime de charge de mission classique qui est donc de 1 140 € comme tout chargé de mission. La lettre de mission est disponible sur l'intranet si vous souhaitez regarder de manière plus précise en quoi consistent les attributions d'un référent intégrité scientifique, mais grosso modo, c'est quelqu'un qui va veiller au fait que la recherche dans notre établissement soit menée de manière tout à fait cohérente et déontologique. Les missions sont un peu plus précises mais c'est l'idée générale. L'idée c'est de faire un rattrapage entre guillemets pour l'année 2021-2022, sachant que désormais, cette mission de référent intégrité scientifique sera inscrite dans notre tableau des primes pour charges administratives d'intérêt général. Le CSA, consulté sur ce point, s'est abstenu à l'unanimité.

**M. Hervé.-** Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non, donc la délibération est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la régularisation pour l'année universitaire 2021-2022 de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives d'intérêt général et le montant de la prime. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Une abstention, merci beaucoup.

**19 voix pour, 1 abstention**

**M. Hervé.**- Merci Stéphane, on passe désormais aux travaux de la CFVU avec Karen Fiorentino.

## **VII – Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 2 mai 2023**

- 1. Travaux de la commission de la vie étudiante du 3 avril 2023**
- 2. Travaux de la commission de la pédagogie du 3 avril 2023**
  - 2.1 Nouvelle accréditation à compter de la rentrée 2023 – Diplôme d'Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux (ESIREM) :**
    - Fiche filière de la 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur, spécialités : matériaux ; électronique et systèmes numériques ; informatique et réseaux ; robotique
    - Règlement des études
  - 2.2 Offre de formation 2023-2024 :**
    - Réouverture du parcours : Master 2 - Domaine : Sciences Humaines et Sociales - Mention : Psychologie Parcours Psychologie du sport et optimisation de la performance (en formation initiale et en alternance)

**Mme Fiorentino.**- Bonjour à toutes et à tous. Lors de cette CFVU ont été examinés tout d'abord les travaux de la commission de la vie étudiante du 3 avril dernier. Au cours de cette commission, des demandes de labellisation d'associations ont été examinées.

Celle des étudiants de Nevers, une association regroupant différentes associations de filières présentes sur Nevers et qui a pour but de récolter des fonds pour la vie étudiante. L'organisation cible différents événements.

L'association bourguignonne des étudiants officinaux, qui a pour but de favoriser les relations entre étudiants officinaux et professionnels, l'insertion professionnelle, en diffusant des offres de stages, en achalandant également la pharmacothèque qui permet l'entraînement aux métiers d'officine, mais aussi d'organiser des débats, de promouvoir la filière officine dans la composante santé et aussi en dehors, dans les lycées notamment.

L'association des étudiants de l'IUT informatique de Nevers, c'est une association qui réunit les étudiants du BUT informatique de Nevers, proposant des projets en lien avec la vie universitaire comme des compétitions de jeux vidéo, des sorties, photos de classe. Et cette association souhaiterait aussi jouer un rôle dans la promotion du BUT informatique.

Ces trois demandes ont reçu un avis favorable.

Après un point informations, la commission de la vie étudiante s'est ensuite penchée sur une demande de local venant de la COD 21 au sein du L'UFR Sciences de Santé, demande qui a également reçu un avis favorable.

Enfin, la commission de la vie étudiante a examiné la situation d'une trentaine d'associations qui ne sont pas en règle avec les démarches de reconduction du label Association des campus. En dépit de relance régulière, certaines de ces associations n'ayant accompli aucune formalité depuis deux ans. Mais le point n'étant pas urgent, il a été reporté à la prochaine commission de la vie étudiante. Ces travaux de la commission de la vie étudiante du 3 avril 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

À l'occasion de cette CFVU, ont également été présentés le règlement des études du diplôme d'ingénieur diplômé de l'ESIREM et la fiche filière de première année du cycle ingénieur des spécialités matériaux, électroniques et systèmes numériques, informatique et réseaux et robotique. Le règlement des études, notamment les critères de délivrance du diplôme d'ingénieur, a été modifié à la suite de l'audit de la CTI qui s'est déroulé fin 2022. Ainsi, afin de répondre au référentiel CTI, le nombre de semaines obligatoires à l'international est passé de 12 à 17 semaines, sauf pour les étudiants internationaux, au cours des trois années du cycle ingénieur, dans le cadre des stages ou des doubles diplômes d'un programme pédagogique validé. Une maîtrise suffisante de la langue française, niveau B 2 est obligatoire, ce qui n'était pas précisé auparavant et 14 semaines de stage en entreprise sont obligatoires, ceci en distinction des semaines pouvant être réalisées en laboratoire de recherche, ce qui n'était pas précisé auparavant non plus.

En ce qui concerne les fiches filières, des nouvelles maquettes d'enseignement ont été élaborées et validées par la CTI. Elles entreront donc en vigueur à la rentrée 2023 pour la première année du cycle ingénieur, 2024 pour la deuxième année, 2025 pour la troisième année. Comparativement à la précédente offre de formation, dans ce projet de formation, chaque spécialité possède une voie de formation en alternance sur les trois années du cycle ingénieur, ce qui répond aux demandes des élèves et des professionnels. Par ailleurs, la spécialité informatique électronique a été scindée en deux spécialités. Le projet de nouvelle offre de formation de l'ESIREM propose donc maintenant quatre spécialités, la spécialité électronique et systèmes numériques option IoT, la spécialité informatique et réseau option cybersécurité, la spécialité matériaux option contrôle non destructif et la spécialité robotique option cobotique. Donc, ce règlement d'études et ces fiches filières ont été adoptés à l'unanimité.

Et enfin, il y a eu un point offre de formation 2023-2024. Comme vous le savez, l'offre de formation avant 2024 est gelée sauf quelques cas exceptionnels dont celui du master 2 Psychologie du sport et optimisation de la performance. En fait, il s'agit d'un parcours du master Psychologie, parcours qui est très demandé mais qui n'avait pas ouvert l'an dernier afin que le département puisse revoir l'offre de formation qui avait perdu en cohérence suite à des changements de responsables pédagogiques et puis des problèmes relationnels aussi entre les responsables pédagogiques. Et la gouvernance, après être intervenue à plusieurs reprises, s'était opposée finalement à ce que ce parcours ouvre en raison de ces problèmes et des répercussions de ces problèmes sur la formation. Et elle s'était engagée auprès de la composante SHS à ce que le parcours puisse réouvrir dès que l'offre de formation aurait été retravaillée, ce qui a été le cas. La nouvelle mouture de la fiche filière nous a été présentée par le responsable de ce parcours côté STAPS qui sera Raphaël Laurin. Les enseignements ont été revus pour les ajuster aux compétences avec une approche pluridisciplinaire STAPS-Psycho. Ont été également revus les enseignements relevant de l'individu et du groupe, l'idée étant d'avoir une approche la plus globale possible. Les modifications opérées visent également à valoriser davantage tout ce qui relève du stage et du mémoire au travers des coefficients. Donc c'est une formation visant à former des experts dans la conception, la mise en place, l'évaluation de dispositifs ciblant l'accompagnement de la performance ou du bien-être dans des structures sportives et éventuellement d'autres organisations. Cette nouvelle fiche filière s'appuie sur des mutualisations. Mutualisations avec le master STAPS EOPS ou avec le DU Performance collective. L'un des problèmes dans la précédente version de ce parcours, c'est que les mutualisations envisagées

n'étaient pas pérennes et que les désaccords entre les deux précédents responsables se sont traduits par des démutualisations non concertées. Donc là, les équipes ont pris le temps de la discussion, de la concertation, l'offre de formation qui est présentée aujourd'hui est une offre dont le département de psychologie de l'UFR SHS et les collègues de STAPS qui sont impliqués peuvent garantir la viabilité et donc l'établissement a souhaité redonner sa chance à ce parcours, lui permettre de réouvrir avec cette nouvelle fiche filière. Cette fiche filière a été adoptée par la CFVU alors pas à l'unanimité contrairement à ce qui se fait d'habitude. Une voix n'a pas pris part au vote, il y a eu 10 abstentions, 2 voix contre et 11 voix pour.

**M. Hervé.**- Merci Karen. Y a-t-il des remarques, des questions ?

**Mme Privé.**- Je vous remercie, alors deux remarques. Je vais commencer par la plus classique, je remarque sur le règlement des études et sur la fiche filière présentée par l'ESIREM qu'il y a l'instauration, page 3 pour la fiche filière, page 6 pour le règlement des études, de notes éliminatoires, ce qui est interdit par l'arrêté du 9 avril 1997 qui n'a pas été abrogé par l'arrêté licence du 31 juillet 2018, puisque c'est notamment l'arrêté qui permet les évaluations de l'HCERES, qui met en place le Deug, la capitalisation, etc. Bref, après vérification, l'ESIREM n'a pas de statut dérogatoire par rapport à cet arrêté du 9 avril 1997 et donc normalement la mise en place de notes éliminatoires est illégale dans le cadre de ces fiches filières. Pour donner un peu plus de précisions, on parle de l'article 18 de cet arrêté, alinéa 4 et quant au statut non dérogatoire de l'ESIREM, on parle des articles L711-1 et 2 du code de l'éducation. Donc j'aurais souhaité avoir des précisions, voire que la légalité de ces fiches filières et de ce règlement des études soit rétablie. C'est vrai que ça pose un petit souci sur la question du règlement des études, en tant qu'école interne à l'université de Bourgogne.

Deuxième chose. Alors là c'est mon intervention un petit peu énervée de l'année, je m'en excuse par avance, je m'exprime à la fois en tant qu'élue au conseil d'administration, mais également en tant que vice-doyenne étudiante au sein de l'UFR Sciences humaines et sociales et aussi comme personne ayant eu rendez-vous avec Madame Fiorentino et Madame Morlaix, l'année dernière, sur la question du master PPS, au moment de la prise de décision de la fermeture temporaire de ce master. Je vais employer des mots forts dans mon intervention que je n'ai pas l'habitude d'employer dans un conseil d'administration de par la teneur de nos échanges, mais cette année a été un cirque en termes de réouverture de ce master. Depuis une réunion de bureau interne à l'UFR Sciences humaines et sociales, l'UNEF et moi, en tant que vice-doyenne étudiante, j'alerte sur la nécessité d'avoir, au plus tôt, la fiche filière parce que ce qui a été demandé, c'est un changement profond. On a malheureusement une co-directrice qui est en situation d'arrêt maladie depuis assez longtemps. Évidemment, aucune faute n'est portée sur elle, bien au contraire. Et donc, on alerte depuis janvier et on se retrouve lors d'une commission pédagogique à laquelle je participe, à avoir sur la table la fiche filière du master PPS, sans qu'elle soit passée au préalable par l'instance de l'UFR. Donc, je m'étonne. Madame Fiorentino, avec beaucoup de justesse et de compréhension, vous remettez la fiche filière à un autre ordre du jour de commission pédagogique, pouvant permettre à la filière de passer par l'instance d'UFR. Avant le conseil d'UFR, je m'insurge en réunion de bureau, devant l'ensemble des membres du bureau, en disant que, de un, on ne peut pas, sur un master délivrant un diplôme de psychologue qui est un diplôme d'État réglementé, mettre un directeur de master



issu d'une autre UFR et d'un autre département que le département de psychologie. Je le sais d'autant plus que j'ai été étudiante en licence en psychologie et ça me semblait être une aberration totale. J'alerte également sur le fait que nous n'avons que les modifications à la marge, que le bureau de l'UFR n'a, à aucun moment rencontré Monsieur Laurin et que Monsieur Laurin n'est pas venu d'ailleurs au conseil d'UFR pour présenter la nouvelle fiche filière. Mais j'y reviendrai, à ce conseil d'UFR. Et que nous courons pour la deuxième fois à la catastrophe parce que je vais utiliser un mot fort, mais la raison pour laquelle le master PPS a été fermé, ça a été une catastrophe. Ça fait quatre ans que je suis vice-doyenne étudiante de l'UFR SHS, ça fait quatre ans que tous les ans, j'ai cinq à six étudiants qui finissent dans le bureau du doyen ou de la doyenne pour venir parler de ce master et des conditions de ce master. On revient de très loin. Et donc on nous présente cette fiche filière avec des modifications à la marge. Aucune nouvelle, à l'échelon de l'UFR tout du moins, du directeur de master ou codirecteur. Et donc, j'alerte en réunion de bureau d'UFR parce que j'estime que je dois être honnête avec le bureau d'UFR, en faisant moi-même partie, que je ferai une intervention pour parler de cette fiche filière, expliquant la situation et de ce que j'estime être finalement une marche forcée dans un mur, malheureusement.

Le conseil d'UFR et c'est important, commence à 17h00, je finis les cours à 17h00 et donc il me faut passer aux toilettes avant d'arriver en conseil d'UFR et j'arrive donc avec quatre minutes de retard au conseil d'UFR et, sur une question aussi complexe que le master PPS, en quatre minutes, le vote de la fiche filière avait été effectué et je n'apprends cela qu'à la fin du conseil, au bout de 2h30, quand Madame la directrice de l'UFR me sollicite en me disant « vous aviez quelque chose à dire sur la fiche filière que nous avons votée lorsque vous n'étiez pas là, voulez-vous faire votre remarque au conseil ? ».

Excusez-moi, mon intervention est longue, mais pour moi, elle est nécessaire.

Donc je fais ma remarque. Cependant, la fiche filière ayant déjà été votée, ma remarque n'a aucun poids dans la décision prise par le conseil d'UFR et ne changera absolument rien à l'échelon de l'UFR, qui pour moi a failli, et je dis ça avec d'autant plus de gravité, en tant que membre du bureau de cette UFR. Et enfin pour terminer, j'apprends avec beaucoup de surprise que lors de la dernière CFVU, aurait été dit que si les étudiants avaient eu un problème avec cette fiche filière, ils n'avaient qu'à arriver à l'heure au conseil d'UFR. Déjà, mais je pense que les camarades présents pour la liste Bouge ton campus répondront là-dessus, mais trois étudiants étaient présents au moment du vote de la fiche filière. Ils n'avaient juste pas les éléments parce que malheureusement, je n'avais pas pu les prévenir pour une question de calendrier. Et deuxièmement, je ne savais pas que mon poste d'élue étudiant m'obligeait à contracter une cystite pour venir en conseil d'UFR. Donc, c'est avec beaucoup de surprise et de colère que j'ai découvert les échanges de la dernière CFVU. Et c'est avec une certitude absolue que j'annonce que les modifications de cette fiche filière ne donneront lieu à rien d'autre qu'une seconde catastrophe. J'en suis à peu près persuadée, pour suivre le dossier depuis quatre ans d'un point de vue étudiant, pour avoir des rendez-vous réguliers avec la direction d'UFR sur le sujet. Encore récemment, on a quand même une étudiante qui ne peut pas avoir accès à ses copies depuis maintenant octobre, ses copies de rattrapage, malgré des demandes incessantes, on pourrait presque parler de harcèlement, parce qu'au bout d'un moment, elle a besoin de voir ses copies, cette jeune femme. Donc on est encore sur tout un tas de dysfonctionnements alors que le master est censé être relancé. J'entends bien la problématique des étudiants à qui on a promis l'inscription

dans ce master. Ça c'est un vrai souci. Cependant, l'année dernière, la problématique s'était réglée assez simplement puisque les étudiants avaient continué dans la filière dans laquelle ils étaient inscrits et finalement s'y étaient retrouvés puisqu'ils pourront continuer dans les masters dans lesquels ils sont en M1, même si en effet, ça demande des petits ajustements sur les effectifs de master 2 qui sont toujours un peu compliqués pour l'équipe enseignante. Mais pour moi, cette fiche filière PPS et je finirai là-dessus, c'est un scandale absolu parce qu'on met un cataplasme sur une jambe de bois. Ça n'a aucun sens, pour moi on retourne droit dans le mur. Je vous remercie.

**M. Bichebois-Delhief.**- Je vais m'associer à ce qu'a dit Clara sur la question du master de l'ESIREM et renvoyer à l'arrêté du 9 avril 1997 article 18 alinéa 4 et tout de suite enchaîner sur le master de psychologie. Effectivement, on avait bien une élue étudiante qui était présente lors de ce conseil d'UFR et tout ce que Clara a pu dire, on s'associe, on approuve et on ne comprend pas, y a des garanties qui avaient été demandées pour la réouverture de ce master et on ne les retrouve pas dans la fiche filière. A notre sens, il n'y a aucune garantie. Ils avaient formulé des garanties pour dire que les cours seraient bien assurés, mais on ne les retrouve pas dans la fiche filière et vraiment, on a peur pour les étudiants qui retourneront dans ce master qu'ils revivent le même enfer que ce que Clara a pu décrire pour l'année qui s'est mal passée. La situation dure depuis quatre ans et je pense qu'il faut entériner ça une bonne fois pour toutes.

**Mme Laurent.**- Je comprends ces remarques par rapport à ce master qui ouvre à nouveau. J'étais au conseil d'UFR donc je ne pense pas que ça a été traité en quatre minutes, au contraire, ça a fait débat et c'est à ce moment-là où d'ailleurs, j'ai pu prendre la parole pour pouvoir expliquer comment avait été retravaillée la maquette. Donc on a pris le temps d'expliquer l'ensemble de ces éléments et effectivement ça a été voté au niveau du conseil d'UFR. Aujourd'hui, on a suivi le processus de construction de cette maquette quand même, au niveau du département de psychologie. C'est Raphaël Laurin qui a repris cette responsabilité, qui s'y engage aujourd'hui et qui a travaillé avec l'ensemble des enseignants-chercheurs des différentes disciplines de psychologie pour pouvoir parfaire cette maquette, réorganiser effectivement l'ensemble des enseignements. Et puis je trouve qu'aujourd'hui, le point fort de cette nouvelle maquette, c'est vraiment de se structurer en collaboration avec le DU Performance de Mickaël Campo et je pense que c'est ça qui apporte une valeur ajoutée en termes de richesse de la formation et qui apporte aussi des éléments forts au niveau organisationnel. Effectivement, il y a une codirection qui a mis en difficulté cette responsabilité de master avec une personne qui est en arrêt maladie et donc on est très vigilant au niveau du département à pouvoir soutenir Raphaël Laurin par rapport à cette codirection qui n'a pas lieu actuellement, et plusieurs personnes sont pressenties pour soutenir la personne qui est en arrêt maladie, soit pour la remplacer soit pour, lorsqu'elle reviendra, l'étayer pour qu'elle puisse reprendre. Donc ça, ça a été aussi réfléchi au niveau du département et je trouve la remarque de Clara importante, que ce soit une codirection à la fois au niveau de l'UFR STAPS et au niveau de l'UFR Sciences humaines de quelqu'un qui soit au niveau du département de psychologie parce qu'effectivement c'est un titre de psychologue qui est à la fin de ce master.

**Le Président.**- Laurent Brachais ?

**M. Brachais.-** Je suis enseignant à l'ESIREM, alors je vais me permettre d'apporter une réponse concernant la remarque qui a été faite à propos du règlement des études de l'ESIREM. Ce règlement des études a été rerédigé suite au passage de la commission des titres d'ingénieur qui nous autorise à délivrer le diplôme d'ingénieur et en fait ils sont assez intransigeants là-dessus, ils veulent un niveau minimum dans toutes les matières et donc nous imposent de fait, c'est effectivement ce qui figure en page 5 du règlement des études, donc toutes les UE supérieures à 10. Et puis également un minimum donc une note éliminatoire dans les modules qui composent les UE. Donc nous, on aimerait bien être un peu plus souple là-dessus, mais c'est la CTI en fait qui exige ces choses-là, par contre si c'est contraire à la loi, là, je ne sais pas ce qu'on peut faire.

**Le Président.-** Alors moi je ne connais pas le fond du dossier, je découvre l'argument, mais un arrêté licence ne s'applique pas à un niveau master d'un cycle d'ingénieur.

**Mme Privé.-** Mais ce n'est pas un arrêté licence, justement.

**Le Président.-** C'est ce que vous avez dit tout à l'heure, Clara, je n'ai pas vu le texte, c'est vous qui l'avez dit. Vous avez dit dans l'arrêté licence, les notes éliminatoires sont interdites. Alors j'ai peut-être mal compris.

**Mme Privé.-** Alors justement, en fait, c'est l'arrêté du 9 avril 1997 qui n'est pas un arrêté licence, qui est un arrêté complémentaire qui vient préciser un certain nombre de règles en parallèle de l'arrêté licence sur les Deug, sur la capitalisation, sur les évaluations de l'HCERES et notamment sur les notes éliminatoires.

Et c'est écrit, alors je l'ai sous les yeux, il est écrit de manière tout à fait claire et limpide que ça s'applique à l'ensemble des diplômes universitaires, licences et maîtrises et les choses sont assez claires justement.

**Mme Lang-Ripert.-** La maîtrise, ce n'est pas un master.

**Le Président.-** La maîtrise c'est un diplôme de Bac +4, la licence est un diplôme de Bac +3 et le Deug c'est un diplôme de Bac +2. Sincèrement Clara, je pense que vous essayez d'appliquer un texte à un diplôme qui n'est pas concerné par ce texte. Et je pense qu'il y a une erreur tout simplement de l'analyse juridique sur ce point-là.

J'ai le texte sous les yeux, l'intitulé du texte c'est, relatif au diplôme d'études universitaires générales, ça c'est le Deug, à la licence et à la maîtrise. Et ce texte-là ne s'applique pas ni au master, ni au cycle d'ingénieur. Enfin, à ma connaissance, je peux peut-être aussi me tromper, ça c'est tout à fait possible. Mais là il s'agit d'un diplôme d'ingénieur qui est un diplôme tout à fait particulier parce qu'il commence à Bac +3. La première année du cycle ingénieur, c'est Bac +3, la deuxième année c'est Bac +4 et puis la troisième année, c'est Bac +5. En réalité, on n'est pas, à mon avis, du tout dans le champ d'application de l'arrêté de 97 que vous citez.

**Mme Privé.-** Je reprends le RCE sous les yeux. Mais là, c'est une vraie interrogation, ça veut dire que le master ne s'obtient que sur la note du M2, à la manière de la licence ? C'est-à-dire qu'on a le grade maîtrise et qu'on a le grade M 2.

Parce que là, si on parle de la maîtrise, étant donné que là, le règlement des études nous parle du master, si le master s'obtient avec la validation des deux années, ça change tout à fait notre lecture des choses de s'il s'obtient qu'avec la validation du master 2, je ne sais pas si ma logique est compréhensible.

**Le Président.-** Le master, c'est un diplôme unique. Master 1, master 2, ça n'existe que parce qu'on commence par une première année de master et on finit par une deuxième année de master donc il n'y a pas lieu de distinguer entre le master 1 qui n'est pas diplômant et le master 2 qui n'est pas non plus diplômant, ce qui est diplômant c'est la réussite aux examens de master. Par ailleurs ici, si j'ai bien compris, mais je n'ai pas lu la fiche filière, il ne s'agit pas d'un master, il s'agit d'un diplôme d'ingénieur et c'est un grade, ça a le même grade qu'un Bac +5, mais ce n'est pas un master.

**M. Brachais.-** Je pense également que la difficulté, c'est que le texte datant de 97, les masters n'existaient pas à l'époque. C'étaient les maîtrises.

**Le Président.-** Donc non là, le texte invoqué n'est pas applicable aux diplômes dont il s'agit ici, ce n'est pas la réglementation applicable à ce diplôme. Et les titres d'ingénieurs sont dérogatoires, ça c'est très clair.

**Mme Privé.-** Justement, le titre dérogatoire, en faisant des recherches avec notre pôle juridique, il n'est pas si clair que ça que les diplômes d'ingénieur soient dérogatoires, notamment quand on parle d'une école interne à une université.

**Le Président.-** Non, alors ça le fait que l'école soit interne ou extérieure, ce sont exactement les mêmes diplômes qui sont délivrés. Le diplôme d'ingénieur délivré à Polytechnique est le même diplôme qu'à l'ISAT ou à l'ESIREM. Mutatis mutandis, comme disent les juristes, c'est-à-dire en changeant ce qui doit l'être. Mais c'est le même type de diplôme et le fait qu'une école soit interne à une université ou extérieure et indépendante, à mon avis ne change pas la nature du diplôme ni la réglementation qui lui est applicable. Donc sur ce point, je pense qu'il y a confusion et donc l'argument en tout cas ne résiste pas au champ d'application de l'arrêté de 97 qui lui, concerne, c'est dans son intitulé, le Deug, la licence et la maîtrise.

**Mme Privé.-** Écoutez, je reste sceptique, donc je vais demander un vote séparé pour ce point-là. Mais bon c'est lié aussi aux surcouches d'arrêtés, de circulaires et d'autres points juridiques qui s'accumulent entre les différents statuts universitaires.

**Mme Fiorentino.-** Si je peux juste compléter d'un mot concernant le M2 PPS. Alors effectivement, il y a eu, je comprends vos réserves, il y a eu par le passé de graves soucis personnels. Effectivement, on en a été informé et c'est la raison pour laquelle la gouvernance est intervenue au moins à trois reprises, auprès des anciens responsables, auprès des composantes pour voir ce qui pouvait être fait pour arranger la situation. Alors rien n'a été possible, c'est la raison pour laquelle on a décidé, je crois que c'était en avril, de ne pas autoriser l'ouverture du parcours, ce qui était très compliqué à la fois pour la composante, pour les étudiants engagés dans le parcours, pour la mention également qui se trouvait privée dans le parcours parce que ce n'était pas possible autrement. Et là, on a vraiment eu des garanties

parce que le problème, ce n'est pas tant les contenus que les relations humaines qui posaient problème et là, il y a quand même une remise à plat. On a certes une responsable côté SHS qui en arrêt maladie mais toute l'offre de formation a été revue par le département de psychologie. Quand la collègue reviendra, il y a fort à parier qu'elle sera épaulée si elle souhaite toujours être responsable. Bon pour le moment elle est en arrêt maladie. Elle sera épaulée par le département. En l'état actuel, il est important de laisser un responsable côté STAPS, un responsable côté SHS, et si c'est le responsable STAPS qui apparaît en premier, c'est parce que c'est lui qui réglerait les affaires courantes puisqu'il est en fonction. Et concernant le fait qu'une étudiante n'a pas pu consulter ses copies, c'est sans doute parce que, pour le moment, [REDACTED] est en arrêt maladie, elle ne peut pas régler ses affaires. Monsieur Laurin n'est pas encore responsable puisque la nouvelle fiche filière n'a pas été votée donc la situation est un peu bloquée. Mais je comprends vos réserves. La décision qui a été prise, c'est de se dire on tente à nouveau parce que le parcours est quand même très intéressant, parce qu'on a des garanties du département, des directions de composantes, que ça peut fonctionner puisque là on a quand même des responsables, coresponsables qui pourraient communiquer, parce que les problèmes étaient purement personnels.

**Le Président.**- Je voudrais juste revenir sur ce qu'a dit Louis Bichebois tout à l'heure. Vous avez dit Louis, qu'en l'état, la fiche filière ne présentait pas les garanties du bon déroulement de la formation. Je n'ai pas compris pourquoi. Donc si vous pouviez dire pourquoi ? Parce que si ça tient à l'intervention de Monsieur Laurin, enfin au contraire, je pense que le fait que ce soit quelqu'un d'extérieur qui arrive et qui reprenne la responsabilité pédagogique, c'est plutôt un gage d'apaisement de la situation puisque le problème était personnel et que les problèmes personnels ont abouti au non-respect de la fiche filière, quand même. On en était arrivé là. C'était grave. Mais on n'a pas suspendu cette formation de gaieté de cœur. Enfin ça ne se fait jamais et puis personne n'y avait intérêt, sauf qu'on était arrivé à une telle situation, ce n'était plus possible, donc si on l'a fait, c'était vraiment contre notre conviction qu'il faut absolument maintenir ces... Moi ce qui m'intéresse, c'est pourquoi cette fiche filière en l'état, qui a été validée en tout cas conformément à ce qui est prévu dans le fonctionnement du conseil d'UFR, ne présenterait pas les garanties suffisantes ?

**M. Bichebois-Delhief.**- C'était un retour des élus étudiants qui étaient présents à la CFVU qui, eux, jugeaient qu'il n'y avait pas les garanties dans la fiche filière alors je ne pourrais pas vous donner tous les détails, parce que je n'étais pas à la CFVU. Mais c'est le retour qu'on avait de tous les élus étudiants qui étaient présents et ce retour était unanime. Ils m'ont clairement dit en préparation de ce conseil d'administration qu'il n'y avait pas les garanties nécessaires et que, selon eux, il y avait un gros risque et surtout c'est un master qui attire, qui a un certain rayonnement et on se doit d'être vigilant. Selon eux, au vu de la réputation du master et des antécédents, il n'y avait pas de garanties apportées.

**Le Président.**- Je découvre un peu le dossier puisque je ne l'ai pas instruit, je ne l'ai pas suivi à titre personnel. Mais je découvre que Mickaël Campo, qui est un spécialiste de renommée nationale puisqu'il travaille avec la Fédération française de rugby où il occupe un quart à lui tout seul du département d'accompagnement à la performance des équipes de France de rugby, va participer au programme

pédagogique et aux enseignements de ce master. Jje crois que ce n'était pas le cas auparavant, je me trompe peut-être, Alexandra Laurent, vous me détrompez, mais il me semble que ce n'était pas le cas auparavant. On a quelqu'un de nouveau en STAPS, on a un psychologue du sport qui, excusez-moi l'expression, mais qui parle avec Fabien Galthié, régulièrement, pour conseiller l'équipe de France de rugby, les équipes de France de rugby masculine, féminine, etc. Je veux dire par là qu'on a ici des éléments alors, sauf à ce que la fiche filière ne corresponde pas évidemment à la réglementation en vigueur, on a quand même là des garanties qui ne sont pas minimales et moi je me place en tant que chef d'établissement, c'est mon rôle là, aujourd'hui, je me dis que ne pas permettre la rouverture d'un diplôme, c'est grave, ce n'est pas anodin. C'est pourquoi je vous interroge, il n'y a pas de malice dans ma question, qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui cette fiche filière ne présente pas les mêmes garanties qu'une autre fiche filière, sachant que la responsabilité du diplôme a évolué de telle sorte qu'on évite l'antagonisme qui a abouti à sa fermeture, très clairement ? Et que derrière on fait appel, non seulement à des collègues qui habituellement étaient tout à fait dignes d'intervenir dans ce master, mais on consolide par quelqu'un qui a une notoriété nationale en psychologie du sport l'équipe qui s'en charge avec, derrière, un réseau, une capacité. Pour avoir été reçu à la Fédération française de rugby, il y a 8 doctorants qui travaillent sur la performance sportive à la Fédération française de rugby, en thèse Cifre. Il y a 4 dijonnais. Enfin, c'est des gens qui sont formés chez nous par nos psychologues du sport, par les STAPS. Je veux dire par là qu'on ne peut pas remettre en cause, sur des éléments qui ne sont pas réels, une formation qu'on a essayé de remettre en place, qu'on a essayé de remettre d'aplomb, qu'on a fermée parce que ça n'allait pas, on a pris cette décision qui est une décision rare. Donc, on a assumé cette décision. Mais si les conditions à la fois techniques, réglementaires de cette fiche filière sont conformes aux textes en vigueur, j'imagine que c'est le cas et que derrière, les équipes se sont mobilisées pour garantir aux étudiants une ambiance, parce qu'ici c'était l'ambiance qui posait problème, donc une ambiance compatible avec la mise en œuvre d'une fiche filière normale, plus des renforts en plus de l'équipe qui était déjà compétente en soi, je ne vous cache pas que, de mon point de vue, toutes les garanties sont réunies pour que cette formation puisse rouvrir.

Maintenant, si vous me dites qu'il y a des choses concrètes qui démontrent que ces garanties ne sont pas présentes... Moi je suis très pragmatique, de même qu'on a fermé cette formation parce qu'on a bien vu qu'il n'y avait pas d'autres solutions provisoires, si aujourd'hui les conditions sont à nouveau, sur le papier, réunies parce qu'évidemment, après, il faut que l'épreuve du concret soit une réussite, on est bien d'accord, on ne peut pas faire de procès d'intention aux gens qui se réunissent pour essayer de faire quelque chose et de faire renaître un peu de ses cendres, cette formation, qui, à mon avis, peut servir les jeunes qu'on forme chez nous et leur permettre d'accéder à des choses aussi prestigieuses que celles que j'ai décrites tout à l'heure dans le domaine du sport. C'est tout de même l'enjeu.

**Mme Privé.-** Alors si je puis me permettre de répondre, moi je n'aurais pas exactement la même analyse que Louis sur la question. Cette fiche filière, elle est très bien, elle me convient parfaitement. Moi, c'est les garanties externes, le département de psychologie avec énormément de bonne foi, soutient ce master depuis longtemps déjà puisque les problèmes de santé de Madame la codirectrice sont des choses de long terme. Encore une fois, aucun procès d'intention. Je tiens à le rappeler. Encore une fois, on ne parle pas de problématique personnelle, ce sont

des choses qui arrivent dans des parcours de vie et qui n'ont pas à être jugées. Mais en fait, ce qui m'inquiète, c'est plutôt quelles sont les garanties qui nous sont données sur, par exemple, puisque c'était aussi pour ça, vous venez de le rappeler, qu'on a fermé ce master, sur la tenue de l'ensemble des cours. On avait un vrai et un clair manque de suivi des étudiants notamment dans l'écriture de leur mémoire, dans leur parcours de stage.

**Le Président.**- Clara, on peut poser cette question pour tous les diplômes de notre université. Quelles sont les garanties que les cours vont bien être dispensés dans tous les masters et dans toutes les licences ?

**Mme Privé.**- Mais tous les diplômes ne reviennent pas d'un parcours si compliqué, Monsieur le Président.

**Le Président.**- C'est pourquoi, si le conseil d'administration décide de valider cette formation, c'est tout le poids de la gouvernance qui s'engage et qui va veiller à ce que les conditions de délivrance du diplôme, de la tenue des enseignements, soient respectées. Et si ce n'est pas le cas, évidemment, les décisions que nous avons prises par le passé seront reprises. Je pense qu'il n'y aura pas une troisième chance, ça je peux vous le dire, parce que ce n'est pas possible. Mais après les mesures qui ont été prises, après les efforts qui ont été réalisés par les équipes pédagogiques, après... je crois que la fermeture a ému dans le département psycho parce que moi je n'ai jamais vu ça. Je suis là depuis longtemps maintenant, je n'ai jamais entendu parler d'un parcours de master qui était fermé pour cause de mésentente entre collègues. Et je n'ai jamais vu fermer en dehors de déshérence par les étudiants, il n'y a plus personne et on réajuste l'offre de formation, ça c'est naturel, on va dire. Mais ça, ce genre de fermeture, ça ne s'est jamais vu. Donc moi je peux vous assurer qu'on sera extrêmement attentif aux conditions dans lesquelles ce master rouvrira, s'il doit rouvrir, on ne peut pas anticiper sur le vote du conseil d'administration et que, pardonnez-moi l'expression, on marquera à la culotte les collègues qui s'en chargent et qui acceptent de reprendre. Ce n'est pas si simple que ça non plus pour eux, parce que vous avez quand même un passif qui est là et qui va peser un peu lourdement au début. Mais voilà, il faut repartir. Je crois qu'il faut faire confiance aux gens parce que ce sont des universitaires, des gens sérieux, et qu'une fois qu'on a réglé la question des relations humaines, qui était à 99% à l'origine des dysfonctionnements de ce master dont les étudiants ont été les premiers à souffrir, j'en ai absolument conscience... Maintenant, on essaie de tourner la page, on essaie de progresser et je le répète, si le CA doit valider cette fiche filière que, vous l'avez compris, je serais plutôt enclin à voter, alors à ce moment-là, attention le contrat moral c'est que nous, derrière, on jette un coup d'œil de manière tout à fait sérieuse, quitte à faire d'ailleurs des points réguliers dès le début, pour la rentrée, et suivre et accompagner avec des collègues du département Psycho. Je parle devant vous, je vous prends à témoin et à froid. On n'a pas parlé, on ne s'est pas concertés avant mais je crois qu'il y a un signal fort à envoyer de la part des collègues de psychologie, de STAPS pour dire voilà, il y a eu un problème, il y a eu une crise, maintenant on a bien compris et moi je comprends votre émoi et vos réticences en disant, est-ce que ça ne va pas recommencer. Moi je fais le pari que non, je pense que ça ne va pas recommencer et de toute façon, on s'engage à accompagner les collègues qui reprennent le flambeau, on a des gens qui tiennent la route, on a des gens qui sont capables de former nos jeunes qui nous font confiance. Il ne faut pas

trahir cette confiance. Et si jamais ça devait arriver, je pense que je ne tiendrais pas du tout le même discours la prochaine fois, pas du tout.

**Mme Privé.**- Si je peux me permettre une dernière réponse, je ne voterai pas contre, je m'abstiendrai seulement sur la question parce que je fais confiance à la gouvernance sur les garanties données et sur le fait qu'il y aura un suivi plus que fort. Et j'ajouterai qu'en tant que vice-doyenne étudiante jusqu'en novembre et qu'en tant qu'élue au conseil d'administration, en tant qu'élue étudiante, on veillera au grain et que l'on sera excessivement proche des étudiants de ce master et en communication constante avec à la fois l'UFR, le département, mais aussi la gouvernance et que, au moindre signal d'alerte et malheureusement je suis obligée de le dire et je pense que vous le comprendrez, nous serons obligés de reprendre les discours comme on a pu les tenir aujourd'hui sur la question, de part aussi le rayonnement international et l'importance de ce master pour notre université et son excellence.

**Le Président .-** Mais vous avez absolument raison, le meilleur moyen de veiller au grain, c'est de transmettre l'information, ne rien taire, dire les choses et régler les problèmes. Je vous le dis, je parle presque au nom de Karen Fiorentino, mais on se chargera de faire en sorte que les choses se passent bien. Si vous avez des alertes, si vous avez des choses, vous savez très bien qu'on est à l'écoute, on sera là, on sera en appui aussi de l'équipe pédagogique et des étudiants, c'est une évidence. Mais je crois que ces dysfonctionnements... Chat échaudé craint l'eau froide, c'est l'expression consacrée, et effectivement on peut avoir des sortes d'appréhension et il faut qu'on travaille ensemble pour les surmonter et faire en sorte que ce master, à nouveau, renoue avec le succès qui doit être le sien.

**M. Hervé.**- On a fait le tour, je pense, donc je vous propose de scinder le vote en trois parties, en toute logique. Un premier vote sur les travaux de la commission de la vie étudiante. Et puis sur la commission de la pédagogie, on va avoir un vote séparé sur les deux points, le point ESIREM et puis l'offre de formation donc le master psychologie du sport. Pour l'ESIREM, l'idée ce serait quand même d'éviter de revoter donc on peut assortir d'une condition de vérification de l'application de l'arrêté de 97.

**M. Le Moyne.**- Si je peux me permettre, ça remettrait en cause l'ensemble des règlements des études des écoles d'ingénieurs en France parce que les notes éliminatoires ne seraient que pour l'anglais et les (*mot inaudible*). Donc vraiment cet arrêté, il est intéressant mais il ne s'applique absolument pas aux diplômes d'ingénieur. Je vous rappelle que c'est le Journal officiel qui désigne les établissements qui peuvent délivrer les diplômes d'ingénieur, après recommandations de la CTI. Donc, il n'y a pas de règlement type des études d'ingénieur, pour le meilleur et pour le pire.

**M. Hervé.**- En même temps ça ne coûtera pas très cher d'assortir d'une vérification pour qu'on évite de voter quelque chose de potentiellement illégal. Mais enfin je doute très fortement que ce soit illégal.

**M. Bourgeon.**- Il y a le contrôle de légalité aussi, on n'a pas besoin d'assortir de quoi que ce soit.



**Le Président.-** Gracian Didier ?

**M. Didier.-** Alors effectivement, vous soulevez une vraie question. Pour moi, première analyse qui mérite évidemment d'être confortée, sous réserve de vérification par le contrôle de légalité. Effectivement, le service juridique peut nous adresser la question. Je pense que le texte que vous citez ne s'applique pas au master et à fortiori encore moins au titre d'ingénieur. Mais la question mérite d'être creusée. C'est la première analyse que j'en fais.

**M. Hervé.-** Merci, puisqu'on a un contrôle de légalité, faisons simple, donc trois délibérations vont se suivre. La première, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la vie étudiante du 3 avril 2023, les propositions de labellisation d'associations et l'attribution d'un local. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ?

**20 voix pour (unanimité)**

**M. Hervé.-** Ensuite, le CA après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la pédagogie du 3 avril 2023 pour ce qui concerne la nouvelle accréditation à compter de la rentrée 2023, du diplôme d'ingénieur de l'ESIREM, donc fiche filière de la première année du cycle ingénieur, spécialité matériaux électroniques et systèmes numériques, informatique et réseaux, robotique, et le règlement des études. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? 2 contre.

**18 voix pour, 2 voix contre**

**M. Hervé.-** Et dernière délibération relative au master de psychologie. Le CA, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission de la pédagogie du 3 avril sur le master mention psychologie, parcours psychologie du sport et optimisation de la performance en formation initiale et en alternance. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? 6 abstentions.

**14 voix pour, 6 abstentions**

**M. Hervé.-** Très bien, merci beaucoup et on va pouvoir passer au point suivant relatif aux travaux de la commission de la recherche du 4 mai.

## **VIII - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 4 mai 2023**

### **Demandes de subventions**

**M. Neige.-** Mesdames et Messieurs, bonjour. Il s'agit d'une demande de subvention qui est adressée au conseil régional. Elle porte sur deux types de demandes, d'une part, des aides pour des montages de colloques scientifiques et, d'autre part, des aides pour des opérations de culture scientifique, technologique et industrielle. J'ai une petite précision avant de passer au vote. Sur l'ensemble de ces

demandes que vous avez reçues par voie numérique, nous avons ajouté la première page du tableau par rapport au vote qui a été fait en commission de la recherche. En effet, nous avons été alertés par la région qu'il n'y avait plus de fonds pour les colloques scientifiques et ils nous ont demandé d'accélérer l'ensemble de nos demandes, donc on vous les porte dès aujourd'hui pour vote, en espérant que les services de la recherche à la région puissent obtenir une rallonge budgétaire en faisant valoir justement une certaine forme de pression de demande de colloques internationaux à monter. Donc pour dire les choses autrement, seule la page 2 de votre document a été votée en commission de la recherche mais vous comprenez pourquoi on accélère un petit peu le mouvement et on pourra passer en commission de la recherche après.

Deuxième point. Les deux dernières demandes qui concernent le soutien pour des opérations de culture scientifique, le représentant de la région à la commission de la recherche nous a informés qu'à priori, il n'y avait là non plus, plus de budget pour monter ces opérations donc il n'était peut-être pas nécessaire de faire une demande budgétaire et les élus de la commission de la recherche ont souhaité maintenir la demande. Donc, nous transmettrons bien la demande si jamais vous votez pour cette demande de financement, pour là encore montrer une certaine forme de besoin et de pression auprès de la région.

Je peux détailler, mais vous avez pour chaque ligne du tableau, le nom du porteur, le laboratoire demandeur, un descriptif de l'opération, les montants demandés, le coût total de l'opération. Ceux pourquoi vous avez à vous prononcer aujourd'hui sont repérés par la colonne grisée sur l'ensemble du document.

**M. Hervé.-** Merci Pascal. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Luis.

**M. Le Moyne.-** Les 29 000 € demandés pour le soutien aux programmes annuels de CSTI, on est à peu près sûr de ne pas les avoir, si j'ai bien compris ?

**M. Neige.-** Alors, on n'est pas tout à fait sûr, il y avait un doute sur l'appel à projets (*mot inaudible*) qui n'avait plus d'enveloppe financière. Donc il y a un vrai doute sur la ligne précédente, sur le deuxième appel à projets et il est possible quand même qu'on puisse avoir le financement sur le deuxième, mais on doit attendre parce que ce n'est pas tout à fait la même chose. Vous voyez il y a un soutien au programme annuel, et l'autre c'est le deuxième appel à projets dans le cadre de la CSTI. Donc il faut vraiment qu'on attende ce que nous dira la région sur ces demandes. En fait, ils ont changé le règlement d'intervention. Pour l'ensemble de ces demandes, colloques et CSTI, on est au fil de l'eau maintenant, ça veut dire que premiers arrivés, premiers servis, jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Mais je pense qu'il faut demander parce qu'il faut maintenir la pression.

**M. Hervé.-** Merci pour ces précisions. S'il n'y a plus de remarque ou question, on va passer aux voix. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? Merci beaucoup.

**18 voix pour (unanimité)**

## **Point B : Points adoptés sans débat**

### **IX - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**M. Hervé.-** Et il reste désormais deux points sans débat, mais qui peuvent donner lieu à débat.

**Le Président.-** On n'a pas reçu de questions sur ces point-là. Le point IX, c'est tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Vous avez reçu l'ensemble des documents. Pas de demande donc je vous propose d'approuver. Y-a-t-il des refus de prendre part au vote ? des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Merci.

**18 voix pour (unanimité)**

### **X - Compte rendu des conventions hors subvention**

**Le Président.-** Et puis le point numéro X c'est un compte rendu, c'est une prise d'acte des conventions hors subvention donc qui n'engagent pas les finances de l'établissement. Pas de remarque ? Donc, je vous propose là encore de prendre acte de ce compte rendu des conventions hors subvention.

#### **Le conseil d'administration prend acte des contrats et conventions hors subvention**

## **Point C : Questions diverses**

**Le Président.-** On n'a pas reçu de questions diverses à ma connaissance. Clara ?

**Mme Privé.-** Ce n'était pas une question, c'était plutôt une remarque pour porter à l'attention du conseil d'administration que s'était tenu ce week-end l'HEMAC, donc un événement international des arts médiévaux historiques AMHE, que c'est un événement d'ampleur qui a réuni 400 personnes issues de 24 nationalités différentes sur notre campus. Que Dijon est, je le dirais sous contrôle du président de Taille et d'Estoc, la capitale mondiale des AMHE, notamment par le fait que se tient cet événement international tous les ans, qui réunit à la fois des pratiquants des arts médiévaux mais également des doctorants, des chercheurs qui viennent discuter avec les pratiquants et pratiquantes et que je trouvais essentiel de porter à l'attention du conseil d'administration l'existence et la tenue de cet événement. Nous avons 24 nationalités différentes issues de l'ensemble des continents, de Singapour au Canada, et ça a été quatre jours qui se sont déroulés dans de très, très bonnes conditions. J'ai participé moi-même à un certain nombre d'événements. Donc l'association se félicite et je tiens à dire aussi, notamment dans le cadre de l'engagement étudiant, que bien plus de la moitié du staff de cet énorme événement

est constitué d'étudiants de l'université de Bourgogne donc qui encadrent des activités, des conférences, des tournois, de la mise en pratique d'arts médiévaux, et que c'est, selon moi, une source de fierté et de rayonnement international pour notre université d'accueillir ce type d'événement qui se tient comme je l'ai dit, de manière annuelle.

**Le Président.-** Merci beaucoup pour cette information. Nous étions déjà capitale mondiale de la vigne et du vin avec le siège de l'OIV à Dijon et maintenant capitale mondiale des arts médiévaux. Tant mieux, tout ce qui permet à l'université, en tout cas, et à Dijon, parce qu'au-delà de l'université, de Dijon, de rayonner, bienvenue évidemment. Merci en tout cas pour cette information.

Luis ?

**M. Le Moyne.-** Je voudrais interroger sur la pertinence de cette magnifique salle des actes alors que le 21<sup>e</sup> siècle est bien entamé. Je pense que notre université internationale mérite une salle de conseil moderne où les ordinateurs ne craignent pas pour leur vie à chaque mouvement impétueux, où l'on puisse échanger en visioconférence, et ce, pour beaucoup moins de 6 000 € le mètre carré.

**Le Président.-** Alors, il nous faut juste 6 000 € pour un vidéoprojecteur correct et des installations correctes à la salle multiplex. On en a parlé avant qu'on commence le CA, je partage ton aversion pour cette salle. Elle a une esthétique, on ne peut pas dire le contraire. En revanche son côté chambre des communes, inconfortable, qui plus est, s'inspire souvent de Roland Garros parce que quand on projette, on passe son temps à faire ça et c'est quand même assez désagréable. Et les sièges sont peut-être esthétiques, mais assez peu confortables. Donc promis, on essaie de régler le problème technique que nous avons rencontré il y a deux CA, qui était vraiment insupportable. Franchement, c'était pénible au possible. C'est pour ça qu'on s'est un peu rapatrié ici, mais on cherche une autre solution et surtout on cherche à ce que, techniquement, si on va à la salle multiplex, ce soit viable et pas comme la dernière fois, parce que franchement c'était insupportable. Donc ça n'est que provisoire. La prochaine fois on sera en STAPS. C'est mieux.

Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous, et je vous souhaite une bonne fin de journée.

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00*

Le Président

Vincent THOMAS